

FORUM MONDIAL SUR
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**

Nouveaux horizons en matière de renforcement des capacités pour la transparence fiscale

RAPPORT DU FORUM MONDIAL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS 2023

Préface



M. Gaël Perraud
Président du Forum mondial



Mme Zayda Manatta
Cheffe du Secrétariat
du Forum mondial

Les nombreuses activités de renforcement des capacités proposées aux membres du Forum mondial au cours des dernières années ont constitué un aspect essentiel de notre travail et ont eu des résultats significatifs pour nos membres. Alors que mon mandat de président du Forum mondial débute en 2023, le programme de renforcement des capacités et de sensibilisation restera un pilier fondamental de notre travail. Je me réjouis de voir le Forum mondial aider un nombre croissant de pays en développement à mettre en œuvre avec succès les normes de transparence fiscale et à en tirer profit. Face aux importants défis auxquels nos membres sont confrontés afin de se remettre durablement des effets économiques et budgétaires de la pandémie et de la crise géopolitique actuelle, l'assistance technique fournie par le Secrétariat est essentielle pour que les pays parviennent à augmenter durablement la mobilisation des ressources nationales et à lutter contre les flux financiers illicites grâce à une transparence fiscale accrue.

Le programme de renforcement des capacités et de sensibilisation du Forum mondial continue de faire d'énormes progrès en faveur de nos membres. En 2022, plus de 10 400 fonctionnaires ont été formés grâce à nos multiples programmes et 76 pays en développement ont bénéficié d'une assistance technique bilatérale, il s'agit du nombre le plus élevé jamais atteint par le Forum mondial. L'accent mis sur les initiatives régionales, avec le lancement de l'Initiative Asie en 2022, continue de refléter l'appropriation locale des programmes et d'obtenir des résultats solides en se concentrant sur des domaines particulièrement pertinents dans un contexte régional. Avec le lancement de l'édition pilote du programme « Femmes leaders en matière de transparence fiscale » et la deuxième édition du programme « Former le Formateur » dans plusieurs régions, le Secrétariat reste également concentré sur la mise en œuvre de nouveaux programmes visant à renforcer des capacités durables et inclusives. À travers l'innovation et un développement continu, le programme de renforcement des capacités et de sensibilisation continuera de fournir des résultats solides aux membres du Forum mondial.

Nouveaux horizons en matière de renforcement des capacités pour la transparence fiscale

Table des matières

Abréviations et acronymes	2
Résumé	3
Introduction	5
<hr/>	
1 Faire progresser la transparence fiscale	7
Nouveaux engagements en matière de transparence fiscale	10
Impact de la transparence fiscale sur la mobilisation des ressources nationales	11
Contributions actives des pays en développement aux travaux du Forum mondial	12
Une forte dynamique régionale sur la transparence fiscale	16
<hr/>	
2 Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale	28
Programmes d'accompagnement, d'assistance technique sur mesure, d'assistance avant l'adhésion et initiatives régionales	30
Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale	33
Assistance sur la mise en œuvre de la norme sur l'échange de renseignements sur demande	33
Assistance à la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers	36
<hr/>	
3 Renforcer les capacités de manière durable et inclusive	41
Événements de formation	42
Nouveaux outils de connaissance	46
Nouveaux programmes innovants	48
Promotion de l'équilibre des genres	56
Des activités et ressources multilingues	56
<hr/>	
4 Un effort de collaboration pour soutenir au mieux les juridictions en développement	57
<hr/>	
5 Partenaires de développement	59
Contributions financières	59
Une nouvelle proposition multi-donateurs pour 2023-2027	60
<hr/>	
6 Annexes	61
Annexe A : Les outils de connaissance du développement du Forum mondial	61
Annexe B : Rapport d'activités 2022 (au 15 octobre 2022)	64

Abréviations et acronymes

ADB	Banque asiatique de développement (<i>Asian Development Bank</i>)
AFIP	Administration fédérale des recettes publiques (<i>Administración Federal de Ingresos Pùblicos</i>)
APRG	Groupe d'évaluation par les pairs pour l'échange automatique de renseignements (<i>Automatic Exchange of Information Peer Review Group</i>)
ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine (<i>African Tax Administration Forum</i>)
BAD	Banque africaine de développement
BEPS	Érosion de la base et transfert de bénéfices (<i>Base Erosion and Profit Shifting</i>)
BID	Banque interaméricaine de développement
CATA	Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth (<i>Commonwealth Association of Tax Administrators</i>)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIAT	Centre interaméricain des administrations fiscales
CV	Contributions volontaires
DIAN	Direction nationale des impôts et des douanes (<i>Dirección de Impuestos y Aduanas Nacionales</i>)
EAR	Échange automatique de renseignements sur les comptes financiers
ER	Échange de renseignements
ERD	Échange de renseignements sur demande
FAFOA	Forum des administrations fiscales ouest africaines
FFI	Flux financiers illicites
Forum mondial	Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
GBM	Groupe de la Banque mondiale
Groupe de travail	Groupe de travail sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des créances fiscales
GSI	Gestion de la sécurité de l'information
KESRA	Ecole administrative de l'administration fiscale du Kenya (<i>Kenya School of Revenue Administration</i>)
KRA	Autorité fiscale du Kenya (<i>Kenya Revenue Authority</i>)
KSP_{TA}	Plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (<i>Knowledge Sharing Platform for Tax Administrations</i>)
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MAAC	Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (<i>Convention on Mutual Administrative Assistance in Tax Matters</i>)
NCD	Norme commune de déclaration
NCD-AMAC	Accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PITAA	Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique (<i>Pacific Islands Tax Administration Association</i>)
PRG	Groupe d'évaluation par les pairs (<i>Peer Review Group</i>)
RUB	Registre unique des bénéficiaires effectifs (<i>Registro Único de Beneficiarios Finales</i>)
Secrétariat	Secrétariat du Forum mondial
SIESPJ	Système d'identification des entités sans personnalité juridique (<i>Sistema de Identificación de Estructuras sin Personería Jurídica</i>)
SFI	Société Financière Internationale
TFR	Groupe de travail sur les risques (<i>Task Force on Risks</i>)
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
Utilisation plus large des renseignements	Utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions fiscales à des fins non fiscales
WLTT	Femmes leaders en matière de transparence fiscale (<i>Women Leaders in Tax Transparency</i>)

Résumé

Si l'année 2022 a marqué la stabilisation de la pandémie de COVID-19 dans de nombreuses régions, les membres du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) sont confrontés à des défis importants pour se remettre durablement des effets économiques et budgétaires de la pandémie et de la crise géopolitique actuelle. Le soutien constant du Secrétariat du Forum mondial (Secrétariat), en particulier aux juridictions en développement, est donc essentielle pour aider les administrations fiscales à tirer parti des avantages de la transparence fiscale pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, afin d'obtenir une augmentation durable de la mobilisation des ressources nationales.

Pour mener à bien son ambitieux programme de renforcement des capacités, le Secrétariat a continué à s'appuyer sur les nouvelles méthodologies développées pendant la pandémie. Il a adopté une approche hybride dans toutes les composantes du programme de renforcement des capacités, avec un équilibre entre les activités en personne et les alternatives virtuelles, en utilisant les deux approches pour fournir une assistance à ses membres. Il a également développé de nouveaux outils de développement des connaissances, tels que des cours d'apprentissage en ligne – qui ont été suivis par plus de 3 200 fonctionnaires en 2022 – ainsi que des boîtes à outils et d'autres outils partagés avec 82 juridictions membres, pour soutenir son programme d'assistance technique. En outre, il a continué à innover avec de nouveaux programmes spécifiques.

Les pays en développement ont envoyé environ 2 400 demandes d'échange de renseignements (ER) en 2021, 47 % provenant de la région asiatique. Plus de 30 milliards EUR de recettes supplémentaires ont été identifiés par les pays en développement depuis 2009 dans le cadre d'enquêtes fiscales offshore, notamment grâce à l'utilisation efficace de la norme d'échange de renseignements sur demande (ERD), aux programmes de divulgation volontaire mis en œuvre avant les premiers échanges dans le cadre de la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR) et à l'utilisation efficace des données d'EAR. Pour la seule année 2021, les juridictions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont respectivement identifié 37,2 millions EUR, 140 millions EUR et 261 millions EUR grâce à l'ER.

*Plus de
30 milliards EUR
de recettes
supplémentaires
ont été identifiés
par les pays en
développement
depuis 2009.*

Le Secrétariat continue de favoriser les engagements politiques avec des responsables de haut niveau des juridictions membres et des juridictions non-membres envisageant de rejoindre le Forum mondial, afin de les sensibiliser aux avantages de la mise en œuvre des normes de transparence fiscale. En 2022, le Secrétariat a tenu plus de 90 réunions de haut niveau avec des ministres, des responsables de l'administration fiscale et des hauts fonctionnaires des juridictions et des partenaires du développement afin de souligner les avantages de la transparence fiscale pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, améliorer la conformité fiscale volontaire et augmenter le recouvrement des impôts. Ces réunions ont également permis l'adoption de plans d'action pour la fourniture d'une assistance technique. Cela a notamment conduit l'Ouzbékistan et la République du Congo à rejoindre le Forum mondial cette année, portant le nombre de membres à 165 juridictions.

Les initiatives régionales ont continué à approfondir leur coopération conformément aux priorités régionales, en renforçant l'appropriation locale et la participation active de leurs membres. La Déclaration de Punta del Este, l'initiative pour l'Amérique latine a adopté un cadre pour une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions fiscales, tandis que l'Initiative Afrique a fait des progrès significatifs en matière d'assistance transfrontalière pour le recouvrement des créances fiscales, les deux initiatives rendant compte de leurs progrès dans des rapports annuels. L'Initiative Asie, récemment lancée, a déjà mis en place sa structure de gouvernance et adopté un plan de travail

Résumé

ambitieux pour mettre en œuvre les objectifs de haut niveau de la Déclaration de Bali approuvée par 16 juridictions asiatiques lors de la cérémonie de signature ministérielle en juillet 2022.

L'assistance technique pour la mise en œuvre effective des normes sur la transparence et l'ER reste une mission essentielle du Secrétariat du Forum mondial. Quatre-vingt-dix-sept juridictions ont bénéficié d'une assistance technique en 2022, le nombre le plus élevé jamais atteint, témoignant du besoin croissant d'assistance technique dans tous les domaines de la mise en œuvre des normes, notamment pour la définition et la mise en œuvre d'un cadre approprié de gestion de la sécurité de l'information et d'une solide stratégie administrative de conformité à l'EAR. Le programme d'assistance technique du Secrétariat a été noté à 4.7 sur 5 par ses bénéficiaires.

L'accent mis par le Secrétariat sur les programmes de renforcement des capacités durables et inclusifs continue de produire des résultats encourageants, avec la conclusion réussie du programme pilote sur les femmes leaders en matière de transparence fiscale (22 participantes de juridictions en développement) et l'édition 2022 du programme « Former le Formateur » à destination des membres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (69 participants de 35 juridictions). En 2022, le programme de renforcement des capacités du Forum mondial a contribué à renforcer les capacités de plus de 10 400 fonctionnaires par le biais d'événements de formation dirigés par le Secrétariat (4 500 fonctionnaires), de cours d'apprentissage en ligne (3 200 fonctionnaires) et de la formation dirigée par les participants du programme « Former le Formateur » (2 600 fonctionnaires). Les participants aux activités de formation dispensées par le Secrétariat leur ont attribué une note de 4.4 sur 5.

Le développement continu d'un programme de renforcement des capacités large et durable par le Secrétariat n'est possible que grâce au soutien financier fourni par les partenaires donateurs, à l'implication des juridictions membres fournissant une expertise inestimable et au partenariat solide construit avec les partenaires techniques. L'obtention de fonds supplémentaires par le biais d'une nouvelle proposition multi-donateurs pour 2023-2027 est essentielle pour combler les besoins de financement pour les années à venir. Cela établira les bases d'une expansion soutenue des activités du Forum mondial en matière de renforcement des capacités pour une mobilisation accrue de ressources nationales au sein de ses membres, en particulier les juridictions en développement.

Introduction

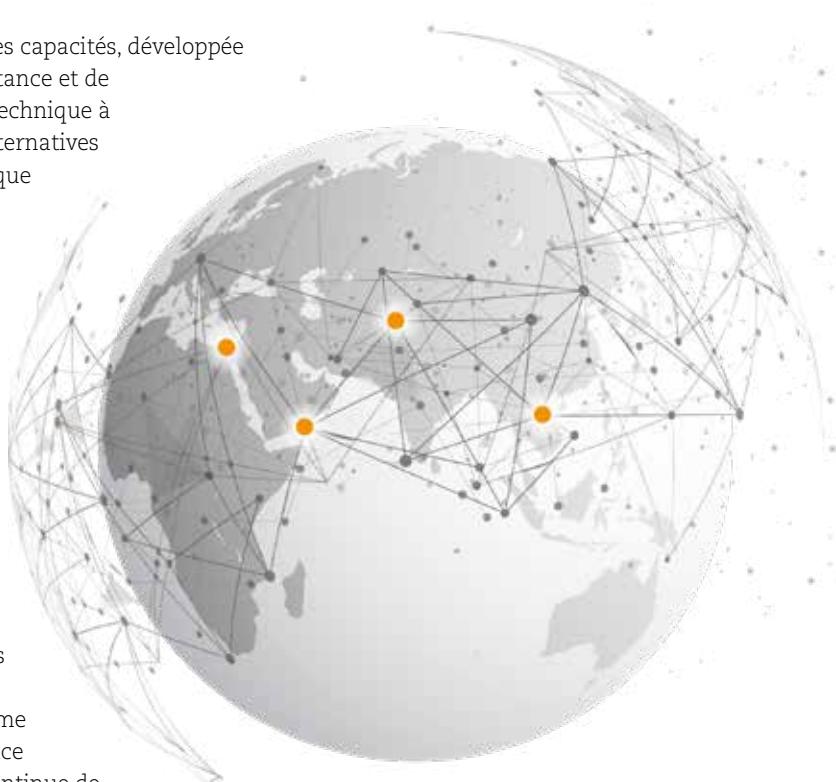
En tant que principal organisme international encourageant la mise en œuvre des normes de transparence fiscale dans le monde, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) a joué un rôle de premier plan dans le renforcement de la coopération fiscale internationale et la garantie de règles du jeu équitables depuis 2009. L'engagement ferme en faveur de la coopération fiscale internationale et la mise en œuvre des normes de transparence fiscale – la norme de transparence et d'échange de renseignements sur demande (ERD) et la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR) – par les membres du Forum mondial ont permis de réaliser des progrès considérables en matière de transparence fiscale, d'augmenter les recettes fiscales et d'assurer l'équité des cadres fiscaux nationaux depuis plus d'une décennie. Les vastes activités de renforcement des capacités proposées par le Secrétariat du Forum mondial (Secrétariat) constituent un aspect essentiel de son travail et ont produit des résultats significatifs au bénéfice de ses membres.

Le plan d'action COVID-19 mis en œuvre au cours des deux dernières années par le Secrétariat a permis aux juridictions membres de continuer à recevoir un soutien grâce à une approche proactive et flexible dans une période sans précédent. Si la pandémie s'est stabilisée dans de nombreuses régions en 2022, ses conséquences à long terme et les changements géopolitiques en cours présentent de nouveaux défis pour les membres du Forum mondial.

L'approche hybride des activités de renforcement des capacités, développée pendant la pandémie par le biais d'un soutien à distance et de vidéoconférences, a permis d'offrir une assistance technique à toutes les juridictions demandeuses. Des options alternatives et complémentaires au soutien en personne, telles que des boîtes à outils, des modules d'apprentissage en ligne, des formations et des réunions virtuelles, ont démontré des aspects positifs, notamment leur capacité à atteindre un nombre accru de personnes sans difficultés logistiques. Ainsi, cette approche hybride a été poursuivie par le Secrétariat dans toutes les composantes de renforcement des capacités et de sensibilisation avec un équilibre entre les activités en personne et les alternatives virtuelles.

Les programmes et activités de renforcement des capacités fournissent une formation et un soutien à la mise en œuvre des normes de transparence fiscale, notamment dans les domaines clés de la gestion de la sécurité de l'information (GSI), de l'utilisation efficace des données de la Norme Commune de Déclaration (NCD) et de la transparence des bénéficiaires effectifs. En outre, le Secrétariat continue de développer de nouveaux programmes innovants pour répondre à

L'approche hybride des activités de renforcement des capacités, développée pendant la pandémie par le biais d'un soutien à distance et de vidéoconférences, a permis d'offrir une assistance technique à toutes les juridictions demandeuses.



Introduction

deux défis majeurs auxquels sont confrontés les membres du Forum mondial : (i) la rotation du personnel et (ii) l'égalité entre les sexes.

Bien que le contexte mondial de la pandémie ait changé, le Secrétariat continue de mettre en œuvre sa stratégie afin de garantir un impact maximal au profit des juridictions en développement. La stratégie repose sur trois piliers clé qui génèrent des synergies pour un plus grand impact sur le renforcement des capacités : (i) sensibiliser les décideurs et les hauts fonctionnaires à l'intérêt de mettre en œuvre les normes de transparence ; (ii) renforcer les connaissances et les compétences par l'intégration d'outils de connaissance dans le travail de renforcement des capacités ; et (iii) soutenir la mise en œuvre et l'utilisation de l'échange de renseignements (ER) par une approche modulaire proactive.

En 2022, le programme de transparence fiscale a fait des progrès significatifs au niveau régional et local. Le soutien à la mise en œuvre des normes de transparence fiscale s'est intensifié dans tous les domaines de travail, notamment pour assurer le respect effectif des obligations de la NCD. Pour assurer la durabilité et l'inclusivité de son programme de renforcement des capacités, le Secrétariat a continué à élaborer des outils de connaissance et des approches innovantes et il a continué à coordonner et à coopérer avec d'autres partenaires du développement. Pour poursuivre son programme de renforcement des capacités, il est essentiel de renouveler le soutien financier des donateurs. À cette fin, une proposition multi-donateurs pour 2023-2027 visant à mobiliser les recettes fiscales dans les juridictions en développement par la transparence et la coopération fiscales a été fournie aux donateurs.

La mission du Forum mondial consistant à faire progresser la transparence fiscale dépend d'un engagement fort et durable de ses 165 membres et d'une collaboration efficace avec ses organisations partenaires. La nature multilatérale, inclusive et coopérative du Forum mondial exige un engagement permanent et une participation active de tous ses membres. Le Secrétariat a accordé une attention particulière au soutien de ses membres qui sont des pays en développement, qui constituent la majorité des membres depuis 2017, afin qu'ils participent activement à ses travaux, qu'ils mettent en œuvre efficacement les normes de transparence fiscale et qu'ils en bénéficient concrètement dans leurs efforts de conformité fiscale et de mobilisation des ressources nationales.

1 | Faire progresser la transparence fiscale

La mission du Forum mondial consistant à faire progresser la transparence fiscale dépend d'un engagement fort et durable de ses 165 membres et d'une collaboration efficace avec ses organisations partenaires. La nature multilatérale, inclusive et coopérative du Forum mondial exige un engagement permanent et une participation active de tous ses membres. Le Secrétariat a accordé une attention particulière au soutien de ses membres qui sont des pays en développement, qui constituent la majorité des membres depuis 2017, afin qu'ils participent activement à ses travaux, qu'ils mettent en œuvre efficacement les normes de transparence fiscale et qu'ils en bénéficient concrètement dans leurs efforts de conformité fiscale et de mobilisation des ressources nationales.



1. Faire progresser la transparence fiscale

Amérique latine

⌚ Sixième réunion de la Déclaration de Punta del Este

3-4 mai 2022, San José, Costa Rica | Photo : Ministerio de Hacienda de Costa Rica

15 membres

Argentine • Brésil • Chili • Colombie • Costa Rica • République dominicaine • El Salvador • Équateur • Guatemala • Honduras • Mexique • Panama • Paraguay • Pérou • Uruguay

4 partenaires

BID • CIAT • GBM • SFI

1 observateur

Bolivie



Afrique

⌚ Onzième réunion de l'Initiative Afrique

14-16 juin 2022, Nairobi, Kenya | Photo : Kenya Revenue Authority

34 membres

Afrique du Sud • Algérie • Bénin • Botswana • Burkina Faso • Cabo Verde • Cameroun • Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Eswatini • Gabon • Ghana • Guinée • Kenya • Lesotho • Libéria • Madagascar • Mali • Maroc • Mauritanie • Maurice • Namibie • Niger • Nigéria • Ouganda • Rwanda • Sénégal • Seychelles • Tanzanie • Tchad • Togo • Tunisie

16 partenaires

Allemagne • ATAF • ABD • CATA • Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales • Commission de l'Union africaine • France • GBM • Groupe de la Banque africaine de développement • Norvège • Pays-Bas • Royaume-Uni • Sénégal • SFI • Suisse • Union européenne • West African Tax Administration Forum

Asie

⌚ Deuxième réunion de l'Initiative Asie

1-2 septembre 2022, Bali, Indonésie

16 membres

Arménie • Brunei Darussalam • Chine (République populaire de) • Hong Kong (Chine) • Inde • Indonésie • Japon • Kazakhstan • Corée • Macao (Chine) • Malaisie • Maldives • Mongolie • Pakistan • Singapour • Thaïlande

5 partenaires

ADB / Asia Pacific Tax Hub • CATA • GBM • SFI • Study Group on Asian Tax Administration and Research.



1. Faire progresser la transparence fiscale

NOUVEAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE FISCALE

Le Secrétariat est fortement investi dans l'établissement et le maintien d'un engagement politique de haut niveau en faveur d'une transparence fiscale accrue, car l'obstacle majeur à la mise en œuvre des normes est souvent de nature politique plutôt que technique. La tenue de réunions de haut niveau avec des ministres, des responsables de l'administration fiscale et des hauts fonctionnaires des juridictions membres et des partenaires du développement est un élément essentiel de la stratégie de renforcement des capacités du Forum mondial¹. Plus de 90 réunions de haut niveau ont été organisées en 2022. Ces réunions avaient deux objectifs principaux :

- sensibiliser les juridictions non-membres aux avantages de la transparence fiscale et les informer des droits et obligations liés à l'adhésion au Forum mondial afin qu'elles prennent une décision éclairée lorsqu'elles le rejoignent
- définir et convenir des actions d'assistance technique et du calendrier, rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et ajuster ou revoir les actions si nécessaire.

En 2022, l'engagement en faveur du programme de transparence fiscale a continué de croître :

- L'Ouzbékistan et la République du Congo (Congo) ont rejoint le Forum mondial, portant le nombre de membres à 165.
- Le Honduras et Madagascar ont signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC), tandis que le Burkina-Faso, la Mauritanie et le Rwanda ont déposé leur instrument de ratification, ce qui porte à 146 le nombre de juridictions participant à la MAAC, dont 139 sont déjà en vigueur. En outre, l'Égypte a demandé en décembre 2022 une invitation pour signer et ratifier la MAAC.
- La Tunisie s'est engagée à mettre en œuvre la norme d'EAR d'ici 2024, ce qui porte à 121 le nombre de juridictions qui se sont engagées à mettre en œuvre cette norme à une date précise.

La tenue de réunions de haut niveau avec des ministres, des responsables de l'administration fiscale et des hauts fonctionnaires des juridictions membres et des partenaires du développement est un élément essentiel de la stratégie de renforcement des capacités du Forum mondial.

“ *L'adhésion au Forum mondial sur la Transparence et l'Echange de Renseignements à des Fins Fiscales permet à l'Ouzbékistan d'orienter ses efforts de lutte contre les systèmes d'évasion fiscale à un niveau fondamentalement nouveau.*

En effet, l'adhésion du pays au Forum mondial est considérée comme une solide opportunité de créer des conditions égales pour faire des affaires et attirer des investissements supplémentaires dans l'économie.

M. Sherzod Kudbiyev, Ministre de l'Economie et des Finances, Ouzbékistan.

”



Plusieurs discussions ont eu lieu avec des juridictions non-membres sur une éventuelle demande d'adhésion, qui ont été facilitées par les témoignages de pairs sur les avantages qu'ils ont tirés de leur adhésion au Forum mondial et par les encouragements à rejoindre les travaux sur la transparence fiscale de la part des dirigeants des initiatives régionales du Forum mondial en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

1. OCDE (2020), Renforcement des capacités – *Une nouvelle stratégie pour un effet maximal*, disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/Strategie-Renforcement-des-Capacites.pdf>.

“ Les ressources internes occupent une place importante dans le financement du Plan National de Développement du Congo (2022 – 2026). L’adhésion du Congo au forum mondial s’inscrit dans la stratégie des autorités congolaises visant à renforcer la mobilisation des recettes fiscales. La mise en œuvre des normes internationales de transparence et d’échange de renseignements, avec le soutien du programme de renforcement des capacités du Forum Mondial, aidera le Congo à mieux lutter contre la fraude et l’évasion fiscale internationale et ainsi mobiliser davantage de ressources intérieures, grâce à la coopération internationale. **”**

M. Jean-Baptiste Ondaye, Ministre de l’Economie et des Finances, République du Congo.



IMPACT DE LA TRANSPARENCE FISCALE SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

La mise en œuvre et l’utilisation effective des normes de transparence fiscale contribuent à la lutte contre l’évasion fiscale et les autres flux financiers illicites (FFI) et à une mobilisation durable des ressources nationales. Cet objectif est d’autant plus urgent dans l’environnement actuel : alors que les juridictions en développement doivent encore se remettre de la pandémie, elles sont maintenant confrontées à un contexte de crise économique et d’inflation.

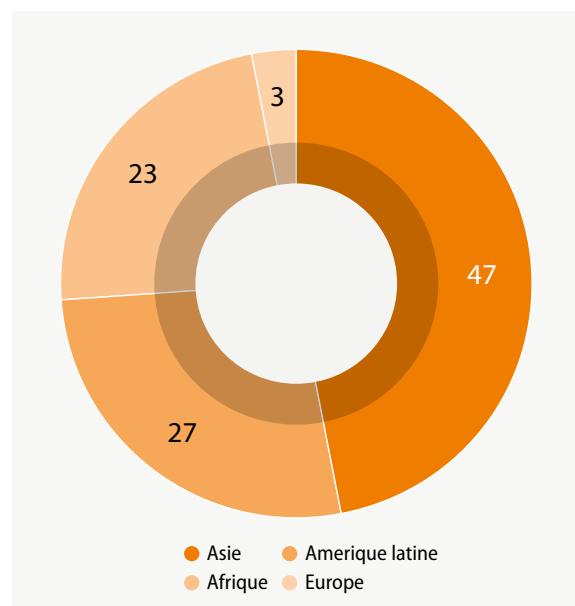
Depuis 2009, plus de 30 milliards EUR de recettes supplémentaires ont été identifiés par les membres en développement par le biais d’enquêtes fiscales extraterritoriales, y compris l’ERD et l’utilisation des données de la NCD, et de programmes de divulgation volontaire précédant généralement les premiers échanges dans le cadre de la norme d’EAR. Sur les résultats générés par l’ERD uniquement, en 2021, les juridictions d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine ont identifié respectivement 37.2 millions EUR, 140 millions EUR et 261 millions EUR à la suite des demandes envoyées à leurs partenaires d’ER.

Le programme de renforcement des capacités du Secrétariat a contribué à ce résultat positif grâce à ses programmes de formation dédiés aux agents des unités d’ER et aux vérificateurs fiscaux (voir Encadré 1). En 2021, environ 2 400 demandes d’ER ont été envoyées par des juridictions en développement (La Figure 1 fournit la répartition régionale).

La mise en œuvre de la norme d’EAR par un plus grand nombre de membres en développement est également prometteuse. Les membres en développement mettant en œuvre l’EAR qui ont contribué à l’enquête du Forum mondial ont indiqué qu’ils recevaient des renseignements sur 32 millions de comptes financiers, pour une valeur totale de 2.4 trillions EUR. Soutenir l’utilisation efficace de ces renseignements reste un objectif du programme de renforcement des capacités du Secrétariat, qui a déjà aidé huit juridictions en développement sur cette question.

Depuis 2009, plus de 30 milliards EUR de recettes supplémentaires ont été identifiés par les membres en développement par le biais d’enquêtes fiscales extraterritoriales.

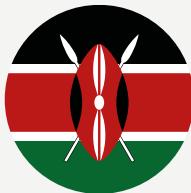
Figure 1. Pourcentage de demandes envoyées par des membres en développement, par région



1. Faire progresser la transparence fiscale

ENCADRÉ 1. L'impact de la transparence fiscale sur la mobilisation des ressources nationales au Kenya

Lorsque le Kenya a rejoint le Forum mondial en 2010, il disposait d'un réseau limité de partenaires d'ER avec neuf conventions fiscales et n'avait pas d'unité d'ER dédiée mise en place. Depuis 2013, le Kenya a reçu un soutien continu du Secrétariat du Forum mondial pour le développement de son infrastructure d'ER. Ces développements incluent la création de son unité d'ER en 2014 et la délégation des pouvoirs de l'autorité compétente en 2018.



Bien que le Kenya ait mis en place l'infrastructure minimale pour l'ER, il n'était toujours pas en mesure d'utiliser l'ER de manière régulière, avec une seule demande envoyée sur la période courant de 2014 à 2018. Cela était dû à des processus d'ER manuels, à la méconnaissance du potentiel de l'ER par les contrôleurs et enquêteurs fiscaux, et à un réseau d'ER limité à seulement neuf conventions fiscales. Dans le but d'améliorer encore la fonction d'ER dans le cadre d'efforts plus larges afin d'augmenter la mobilisation des recettes intérieures, l'Autorité fiscale du Kenya (KRA) a lancé en 2019 une stratégie visant à renforcer le rôle du Kenya dans le paysage mondial de la transparence fiscale. Cette stratégie comprenait la formation du personnel concerné, l'expansion de l'unité d'ER, la ratification de la MAAC, l'amélioration du cadre juridique national et des étapes vers la mise en œuvre de l'EAR.

Un tel investissement dans la transparence fiscale et l'ER se traduit désormais par une augmentation sans précédent des demandes d'ER envoyées par le Kenya au cours des dernières années, passant de 1 en 2018 à 17 en 2019, 73 en 2020 et 173 en 2021. En conséquence, le Kenya est devenu un émetteur net de demandes d'ER en 2020 et 2021, représentant 45 % de toutes les demandes envoyées par les pays africains en 2021. L'augmentation des demandes d'ER a généré des résultats remarquables sur la mobilisation des ressources intérieures, les recettes passant de 1.1 millions EUR (130 millions KES) en 2019 à 8.1 millions EUR (985.2 millions KES) en 2021. Soutenu par l'augmentation exceptionnelle des recettes collectées grâce à l'ER au cours des dernières années, le Kenya a poursuivi ses efforts pour augmenter les demandes d'ER en 2022. Dans le cadre du programme « Former le Formateur », les fonctionnaires fiscaux kényans formés par le Secrétariat du Forum mondial ont réalisé trois sessions de formation sur l'ER pour 118 fonctionnaires fiscaux et ont mené une session de sensibilisation sur l'ER pour 184 fonctionnaires fiscaux à travers le pays en 2022.

Source: Autorité fiscale du Kenya

CONTRIBUTIONS ACTIVES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX TRAVAUX DU FORUM MONDIAL

Les juridictions en développement participent aux travaux techniques et de gouvernance du Forum mondial. Elles apportent leur expertise technique et leur propre perspective aux discussions et aux décisions du Forum mondial. Ayant bénéficié du soutien technique du Secrétariat, les juridictions en développement sont mieux équipées pour apporter leur contribution aux travaux qui sont basés sur le consensus, ou le consensus moins un pour l'adoption des rapports d'examen par les pairs. Elles participent à tous les organes subsidiaires du Forum mondial² et fournissent des experts techniques pour les examens par les pairs et les activités de renforcement des capacités (voir Tableau 1).

Les juridictions en développement qui sont membres des organes du Forum mondial participent activement aux réunions et apportent des contributions substantielles à leurs travaux en cours :

- Bien qu'ils ne représentent qu'un tiers des membres des organes subsidiaires, ils ont contribué à plus d'un cinquième des contributions (qu'il s'agisse de commentaires écrits ou de contributions orales substantielles faites pendant les réunions).
- Ils contribuent également aux travaux d'examen par les pairs en fournissant des contributions par les pairs, afin de garantir la bonne mise en œuvre des normes. Par exemple, ils ont fourni 28 % des contributions par les pairs en matière d'ERD sur leurs partenaires d'ER malgré le fait que la plupart d'entre eux ont un réseau et une culture d'ER plus récents, ou même un réseau étroit de relations d'ER. Ils ont également fourni 29 % des contributions par les pairs en matière d'EAR alors qu'ils représentent 32 % des pairs de l'EAR.

Les juridictions en développement participent aux travaux techniques et de gouvernance du Forum mondial.

2. Le groupe de pilotage, le groupe d'évaluation par les pairs (PRG) et le groupe d'évaluation par les pairs pour l'échange automatique de renseignements (APRG).

1. Faire progresser la transparence fiscale

- Ils contribuent aux travaux d'examen par les pairs en fournissant des experts évaluateurs : 40 % des juridictions qui ont fourni des experts évaluateurs pour l'ERD sont des membres en développement, 23 % des évaluateurs de l'APRG proviennent de pays membres en développement, et 50 % des membres du panel pour les évaluations sur la confidentialité et la sauvegarde des données proviennent de pays en développement.

Cette participation reflète la reconnaissance du rôle important que joue l'ER dans la mobilisation des ressources nationales et l'engagement pris au niveau politique en faveur de la transparence fiscale et de la mise en œuvre des normes d'ER (voir Encadré 2). En outre, l'engagement démontre la possibilité d'une croissance de la participation des juridictions en développement à mesure qu'elles acquièrent plus d'expérience et de connaissances sur l'ER. Alors que les résultats actuels sont encourageants et reflètent la participation accrue des juridictions en développement, la fourniture continue d'une assistance technique et d'un soutien plus large à ces membres devrait assurer une tendance à la hausse des contributions dans un avenir proche.

Tableau 1. Participation des juridictions en développement aux organes du Forum mondial et aux activités de renforcement des capacités en 2022

Groupe de pilotage	Le groupe de pilotage est composé de 20 membres. Il prépare et oriente les travaux futurs du Forum mondial.	6 juridictions en développement sont membres du groupe de pilotage : Afrique du Sud, Brésil, Chine (République populaire de), Inde, Indonésie et Kenya.
Groupe d'évaluation par les pairs (PRG)	Le PRG est composé de 30 membres et supervise les examens par les pairs du Forum mondial en relation avec la norme d'ERD.	10 juridictions en développement sont membres du PRG : Argentine, Chine (République populaire de), Colombie, Géorgie, Inde, Indonésie, Kenya, Ouganda, Pakistan et Samoa.
Groupe d'évaluation par les pairs pour l'échange automatique de renseignements (APRG / APRG+)	L'APRG est composé de 30 membres et supervise le travail sur les examens par les pairs par rapport à la norme d'EAR. L'APRG+ est une formation élargie de l'APRG qui supervise les examens par les pairs sur la confidentialité et la protection des données.	9 juridictions en développement sont membres de l'APRG/ APRG+ : Afrique du Sud, Colombie, Géorgie, Ghana, Inde, Malaisie, Maurice, Panama et Ouganda.
Évaluateurs de l'ERD	Les évaluateurs de l'ERD sont responsables des examens par les pairs des juridictions par rapport à la norme d'ERD. Tous les membres sont invités à fournir des assesseurs.	34 juridictions en développement ont fourni des évaluateurs pour l'ERD : Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine (République populaire de), Colombie, Costa Rica, Gabon, Géorgie, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Libéria, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Samoa, Sénégal et Togo.
Évaluateurs de l'EAR	Les évaluateurs de l'EAR font partie du panel d'évaluation de l'EAR et sont responsables de l'examen par les pairs des juridictions par rapport à la norme d'EAR.	3 juridictions en développement sont représentées dans le panel d'évaluation de l'EAR : Azerbaïdjan, Inde et Indonésie.
Évaluateurs de la confidentialité	Les évaluateurs de la confidentialité sont responsables de la réalisation des évaluations de la confidentialité et de la protection des données.	10 juridictions en développement ont fourni des évaluateurs pour les examens par les pairs en matière de confidentialité : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Équateur, Inde, Kenya, Lesotho, Maurice, Panama et République dominicaine.
Experts dans les activités de renforcement des capacités	Des experts provenant des membres du Forum mondial participent aux activités de renforcement des capacités menées, apportant leur expertise et partageant leur expérience.	21 juridictions en développement ont partagé leur expertise et leur expérience dans le cadre d'activités de renforcement des capacités : Argentine, Arménie, Brésil, Cameroun, Chine (République populaire de), Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Malaisie, Maldives, Mexique, Mongolie, Panama, Paraguay, Pérou, et Tunisie.
Groupe de travail sur les risques (TFR)	Le TFR a été créé pour identifier les questions/risques nouveaux ou émergents concernant la mise en œuvre effective des normes sur la transparence et l'ER à des fins fiscales.	2 juridictions en développement ont participé aux travaux de le TFR : Kenya et Ouganda.

1. Faire progresser la transparence fiscale

ENCADRÉ 2. Entretiens sur les contributions actives de l'Inde et de Samoa aux travaux du Forum mondial

Inde

M. Rajesh Kumar Bhoot, Secrétaire adjoint, Conseil d'administration principal des taxes directes et Autorité Compétente Indienne, Département des recettes fiscales, Ministère des Finances, Inde

Q1 : En étant membre du PRG et du groupe de pilotage depuis 2010 ainsi que du APRG/APRG+ depuis 2014, l'Inde joue un rôle important au sein du Forum mondial, notamment en accueillant de nombreux événements et en participant à ses organes. En tant que membre chevronné de ces groupes, quelle est l'importance de la représentation des pays en développement dans les différents organes du Forum mondial ?

L'Inde a toujours été un leader mondial dans la promotion et l'avancement du programme de transparence fiscale et de la coopération fiscale internationale. L'engagement actif de l'Inde auprès du Forum mondial et de ses organes a grandement contribué à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales offshore. L'Inde s'engage à continuer à participer activement et à contribuer de manière significative aux diverses activités et événements du Forum mondial et de ses organes.

La représentation des pays en développement au sein des organes du Forum mondial leur offre une plateforme leur permettant de bénéficier des efforts déployés au niveau mondial pour améliorer la transparence fiscale et l'ER, de tirer des enseignements des meilleures pratiques dans ce domaine, de partager des expériences pertinentes et de contribuer à la lutte contre la fraude fiscale offshore et les FFI, ce qui renforce leurs efforts de mobilisation des recettes nationales. Elle les aide également à identifier et à faire face aux risques et défis nouveaux et émergents en matière de transparence fiscale. Il existe un énorme potentiel pour les pays en développement de bénéficier des diverses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation du Forum mondial.

En outre, de nombreuses juridictions en développement, en collaboration avec le Forum mondial, alignent également leurs régimes et pratiques réglementaires afin de bénéficier des développements dans le domaine de la transparence fiscale et de l'ER, ce qui les aide à garantir l'équité et l'intégrité de leurs systèmes fiscaux. La représentation des pays en développement dans les organes du Forum mondial garantit également que les questions liées à la transparence fiscale et à l'ER sont traitées de manière holistique et que leur point de vue est également pris en considération et traité de manière adéquate. La représentation des pays en développement dans les organes du Forum mondial aide ce dernier à maintenir son caractère d'organe international œuvrant pour la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et d'ER dans le monde entier afin de garantir l'inclusion, l'équité et l'égalité des chances.

Q2 : S'étant engagée à respecter la norme d'EAR en 2017, l'Inde a fait partie des pionniers de l'EAR. À la suite de sa participation au APRG/APRG+ en tant que vice-présidente de 2014 à 2022, l'Inde a été confirmée à la présidence du APRG/APRG+ pour son mandat 2023-2025. Quelles sont les priorités de l'Inde en matière d'EAR pour les deux prochaines années ?

L'Inde a été un ardent défenseur de l'EAR et a été un pionnier de l'EAR dans le cadre de la NCD. Le cadre de l'EAR-NCD a ouvert une nouvelle ère de transparence fiscale. Cependant, certaines juridictions doivent encore s'engager à une date précise pour l'échange de renseignements dans le cadre de l'EAR-NCD. L'Inde, en tant que président du G20, considère qu'il est essentiel d'encourager ces juridictions à adopter et à mettre en œuvre le cadre de l'EAR-NCD.

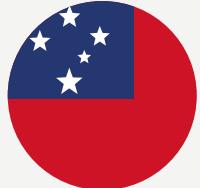
L'Inde soutient la poursuite des travaux d'amélioration de la transparence fiscale pour lutter contre l'évasion fiscale offshore. En tant que président du G20, l'Inde est d'avis que les fraudeurs fiscaux peuvent également utiliser des moyens pour placer des fonds non comptabilisés dans des biens immobiliers dans des juridictions étrangères et, par conséquent, une étude de faisabilité devrait être menée sur le développement d'un cadre d'ER en ce qui concerne les transactions de biens immobiliers, en mettant l'accent sur les acquisitions après une date limite et au-dessus d'un seuil monétaire convenu.



L'engagement actif de l'Inde auprès du Forum mondial et de ses organes a grandement contribué à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales offshore.

Samoa

Mme Fonoti Talaitupu Lia-Taefu, Commissaire intérimaire aux recettes fiscales nationales, Ministère des douanes et des impôts, Samoa



La participation de Samoa au Forum mondial lui permet d'échanger des idées et de nouer des liens avec d'autres juridictions et de tirer des enseignements de leur expérience.

Q1 : Samoa a rejoint le Forum mondial en 2009 avant de devenir peu de temps après membre du PRG en 2010. Samoa est membre du PRG depuis lors et a été récemment confirmé pour participer au mandat 2023-2025 du PRG. Cela représente un engagement important en termes de temps et de ressources pour la transparence fiscale mondiale. Pourquoi la participation au PRG et son engagement de longue date sont-ils importants pour Samoa ?

Il est important que Samoa s'implique et participe au PRG en raison de la nécessité de lutter contre la fraude fiscale transfrontalière et d'autres délits financiers graves. Si l'on veut lutter efficacement contre la fraude fiscale transfrontalière, il est nécessaire de mettre en œuvre les normes internationales relatives à l'échange de renseignements à des fins fiscales. Sur ce point, la participation de Samoa au Forum mondial lui permet d'échanger des idées et de nouer des liens avec d'autres juridictions et de tirer des enseignements de leur expérience.

L'engagement continu avec le Forum mondial et l'implication dans les normes internationales est vital pour l'économie de Samoa. Il contribue à renforcer le cadre et les processus juridiques de notre pays, y compris l'exposition des fonctionnaires aux nouveaux développements et aux mesures de lutte contre l'évasion fiscale et autres crimes financiers.

Pour toute agence gouvernementale, le renforcement des capacités est essentiel pour profiter pleinement des normes internationales et en tirer profit. La participation aux diverses initiatives du Forum mondial a donné cette opportunité à nos fonctionnaires au fil des années. Dans l'ensemble, les avantages que Samoa a reçus et continuera de recevoir en participant aux travaux du Forum mondial et en étant membre du PRG dépassent largement les obstacles que nous avons rencontrés, et que nous continuerons de rencontrer, pour nous maintenir à flot sur la scène internationale.

Q2 : En plus de sa participation au PRG depuis 2010, Samoa a fourni des évaluateurs pour les examens par les pairs de l'ERD d'autres membres du Forum mondial au fil des années. Pourquoi est-il important pour Samoa de contribuer au processus d'évaluation de l'ERD ?

Il est important pour Samoa de contribuer au processus d'évaluation de l'ERD afin que les représentants samoans puissent bénéficier des expériences d'autres juridictions fiscales. Du point de vue d'un petit état insulaire comme Samoa, il s'agit d'un outil important à utiliser sur le terrain lorsque nous traitons avec nos partenaires d'ER pour la collecte d'informations fiscales. Samoa doit encore déterminer l'efficacité de ses procédures de demande de renseignements à des fins fiscales auprès d'autres juridictions, et nous sommes certains que le renforcement des capacités des contrôleurs fiscaux et des fonctionnaires impliqués dans l'ERD jouera un rôle important.

En outre, en participant en tant qu'évaluateurs, nous sommes en mesure d'anticiper les questions à venir ou même la position du PRG sur ces questions et de nous en servir pour nous préparer au moment où notre propre pays sera évalué. Le fait d'être proactif dans notre travail et notre engagement, en utilisant ces expériences, permet à Samoa de maintenir sa bonne position dans le travail du Forum mondial avec le reste des membres du Forum mondial.

1. Faire progresser la transparence fiscale

UNE FORTE DYNAMIQUE RÉGIONALE SUR LA TRANSPARENCE FISCALE

Les initiatives régionales continuent de se développer et de produire des résultats fructueux en tant qu'axe stratégique du programme de renforcement des capacités. Le lancement de l'Initiative Asie en novembre 2021 et l'enthousiasme des pays asiatiques à se joindre à l'initiative reflètent les résultats avérés d'autres initiatives régionales comme instruments de changement qui rassemblent des partenaires internationaux et régionaux ainsi que des juridictions développées et en développement pour faire avancer l'agenda de la transparence fiscale au niveau local.

Les progrès réalisés dans le cadre des initiatives régionales sont guidés par les priorités régionales et s'appuient sur des dynamiques régionales uniques. Les initiatives se concentrent sur des domaines de coopération particulièrement pertinents dans leur contexte régional et reflètent l'appropriation locale des programmes. Cette souplesse est illustrée par l'accent mis sur l'utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions fiscales à des fins non fiscales (utilisation plus large des renseignements) en Amérique latine et le développement d'outils de coopération pour l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement fiscal en Afrique.

La mise en place réussie de l'Initiative Asie

Au cours de sa première année, l'Initiative Asie (voir Encadré 3) a franchi des étapes importantes avec la mise en place de sa structure de gouvernance, la signature d'une déclaration politique fondatrice et l'approbation d'un programme de travail ambitieux.

La mise en place rapide et harmonieuse de l'initiative a été réalisée par le biais d'une série d'événements clés sous la direction de l'Indonésie.

- **16 février 2022 - Première réunion de haut niveau de l'Initiative Asie** : le principal résultat de cet événement en marge de la réunion de la présidence indonésienne du G20 en 2022 a été l'adoption d'un cadre de gouvernance avec un mandat initial en place jusqu'en 2026, reconnaissant l'importance de l'appropriation régionale pour faciliter les réalisations et suivre les objectifs futurs. La direction de l'Initiative Asie a été structurée avec le rôle de coprésidents assuré par des hauts fonctionnaires d'une administration fiscale ou d'un ministère des finances qui auront des mandats de deux ans avec un chevauchement d'un an. À cette fin, une gouvernance ad hoc a été approuvée avec M. Suryo Utomo, Directeur général de la Direction générale des impôts d'Indonésie, en tant que président de l'Initiative Asie en 2022 et coprésident de l'Initiative pour 2023. Il a été convenu que le coprésident pour la période 2023-2024 serait désigné avant la fin de l'année 2022³.
- **14 juillet 2022 - Table ronde ministérielle et cérémonie de signature de la Déclaration de Bali** : en marge de la troisième réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 à Bali, en Indonésie, neuf ministres et représentants de haut niveau des juridictions asiatiques ont discuté de leurs attentes concernant l'Initiative Asie.

À la suite de la table ronde ministérielle, à laquelle le Secrétaire général de l'OCDE a participé, 13 juridictions asiatiques ont approuvé la Déclaration de Bali qui appelle à renforcer l'utilisation de la transparence fiscale pour une mobilisation durable des ressources nationales dans la région. Trois autres pays asiatiques ont approuvé la Déclaration par la suite. La Déclaration réitère l'engagement des signataires à mettre en œuvre pleinement et efficacement les normes de transparence fiscale et encourage les autres pays asiatiques à rejoindre le Forum mondial et l'Initiative Asie. Elle invite également les pays asiatiques à rejoindre la MAAC afin de mettre en œuvre rapidement et de bénéficier pleinement des normes de transparence fiscale pour faire progresser l'équité de leur système fiscal et leur stratégie de mobilisation des ressources nationales.

Le lancement de l'Initiative Asie en novembre 2021 et l'enthousiasme des pays asiatiques à se joindre à l'initiative reflètent les résultats avérés d'autres initiatives régionales comme instruments de changement.

3. La réunion a rassemblé 49 participants, dont 15 commissaires fiscaux et commissaires adjoints de 18 membres asiatiques du Forum mondial et 3 partenaires de développement. *Statement of outcomes* disponible à l'adresse suivante, en anglais : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/asia-initiative-second-meeting-statement-of-outcomes.pdf>.

ENCADRÉ 3. L'initiative Asie

L'Initiative Asie¹ a été lancée par le Forum mondial lors de sa réunion plénière de 2021, avec le soutien ferme de Mme Sri Mulyani Indrawati, ministre des Finances de l'Indonésie, et de M. Masatsugu Asakawa, président de la Banque asiatique de développement (ADB).

L'Initiative Asie cherche à reproduire les avantages et l'efficacité avérée générés par d'autres programmes régionaux de renforcement des capacités, tout en bénéficiant de la dynamique créée par les présidences du G20 de l'Indonésie en 2022 et de l'Inde en 2023.²

Elle offre un cadre pour favoriser la coopération fiscale et vise à promouvoir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et leur utilisation pour lutter contre l'évasion fiscale et d'autres formes de fraude fiscale dans la région asiatique. L'Initiative a été conçue pour remédier à la participation inégale des pays asiatiques aux efforts multilatéraux en faveur de la transparence fiscale : seuls 22 pays (66 %) de la région ont rejoint le Forum mondial et se sont engagés à mettre en œuvre les normes de transparence fiscale, et seuls 16 pays asiatiques (48 %) se sont jusqu'à présent engagés pour l'EAR à une date précise.

Depuis son lancement, 16 juridictions asiatiques ont rejoint l'Initiative Asie en approuvant une déclaration politique qui a fixé les objectifs de haut niveau de l'Initiative, la Déclaration de Bali³, signée lors d'une réunion ministérielle, qui a bénéficié du fort soutien du Secrétaire général de l'OCDE, M. Mathias Cormann, le 14 juillet 2022. En outre, cinq organisations ont rejoint l'Initiative en tant que partenaires.

16 membres

Arménie • Brunei Darussalam • Chine (République populaire de) • Hong Kong (Chine) • Inde • Indonésie - Japon • Kazakhstan • Corée • Macao (Chine) • Malaisie • Maldives • Mongolie • Pakistan • Singapour • Thaïlande

5 partenaires

ADB / Asia Pacific Tax Hub • Commonwealth Association of Tax Administrators (CATA) • Groupe de la Banque mondiale (GBM) • Société financière internationale (SFI) • Study Group on Asian Tax Administration and Research.



L'Initiative a été conçue pour remédier à la participation inégale des pays asiatiques aux efforts multilatéraux en faveur de la transparence fiscale.

1. Plus d'informations sur <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-asie.htm>.

2. OECD (2021), *Brochure on Asia Initiative – Sustaining the recovery through enhanced tax transparency*, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/asia-initiative.pdf>.

3. La déclaration de Bali et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante en anglais : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Bali-Declaration.pdf>.

- **1-2 septembre 2022 - Seconde réunion de haut niveau de l'Initiative Asie** : les participants à cette réunion ont convenu d'un plan d'activités ambitieux et de haut niveau pour l'Initiative Asie (voir Tableau 2). Ces activités s'articulent autour (i) de certaines actions de base pour tous les membres, qui sont fondamentales pour la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale, et (ii) d'actions complémentaires auxquelles les membres intéressés peuvent participer sur une base volontaire.

Soucieux d'accroître la synergie régionale en faveur de la transparence fiscale, les participants ont également invité tous les membres asiatiques du Forum mondial à adhérer à la Déclaration de Bali et à l'Initiative Asie. Ils ont convenu d'inviter, le cas échéant, certains pays asiatiques qui ne sont pas encore membres du Forum mondial à assister aux futures réunions de l'Initiative Asie en tant qu'observateurs⁴. Ils ont également approuvé la publication annuelle d'un rapport de progrès sur l'Initiative Asie et se sont félicités de l'accueil par l'Inde de deux formations en février et septembre 2023.

4. 50 participants, dont un vice-ministre des finances et un ministre adjoint des finances, 12 commissaires fiscaux et commissaires adjoints de 14 membres de l'Initiative asiatique et 4 partenaires du développement. *Statement of outcomes* disponible à l'adresse suivante, en anglais : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/asia-initiative-second-meeting-statement-of-outcomes.pdf>.

1. Faire progresser la transparence fiscale

- **8 novembre 2022 - Troisième réunion de l'Initiative Asie** : en marge de la 15^e Réunion Plénière du Forum mondial qui s'est tenue à Séville, en Espagne, la réunion a réuni 33 participants issus de 9 membres de l'Initiative Asie et de 4 partenaires de développement. Les délégués ont fait le point sur les progrès réalisés depuis le lancement de l'Initiative et se sont mis d'accord sur les grandes lignes du rapport d'activité de l'Initiative Asie 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, M. Sanjay Malhotra, Secrétaire aux recettes du Gouvernement Indien, a été nommé nouveau coprésident de l'Initiative Asie pour deux ans et exercera sa fonction avec M. Suryo Utomo, Directeur général de la Direction générale des impôts d'Indonésie et coprésident jusqu'à la fin de 2023.

“ Les progrès réalisés en moins d'un an me rendent très fier. L'Asie a réaffirmé sa ferme volonté de participer aux efforts collectifs de lutte contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites et a placé l'agenda sur la transparence fiscale au plus haut niveau de ses priorités. Je souhaite qu'en 2023, tous les pays asiatiques qui n'ont pas signé la Déclaration de Bali nous rejoignent, afin qu'ensemble nous puissions récolter les bénéfices de l'échange de renseignements, et contribuer activement à une mobilisation plus durable des ressources nationales.

M. Suryo Utomo, Directeur général, Direction générale des impôts, Indonésie, et Président de l'Initiative Asie (2022)

”



Tableau 2. Plan d'activités pour l'Initiative Asie

Actions de base	Actions complémentaires
Adhésion à la MAAC	Utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des accords d'ER à des fins non fiscales
Mise en place d'une fonction d'ER	Recouvrement des créances fiscales
Suivi des activités de l'ER	Recovery of tax claims
Mesurer la mobilisation des revenus liés à l'ER	ER sur la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les produits et services
Renforcer les capacités de l'ER parmi les vérificateurs fiscaux et les responsables de l'ER	Explorer d'autres formes de coopération administrative fiscale

Avec l'Initiative Asie, la collaboration avec les principaux partenaires de la région a été renforcée, compte tenu notamment de la complémentarité des activités de renforcement des capacités menées en Asie par les organisations. Par exemple, en mai 2022, le Forum mondial est devenu un membre observateur du Comité directeur fondateur de l'Asia Pacific Tax Hub de ADB.

De nouveaux progrès dans le cadre de l'Initiative Afrique

Des progrès substantiels ont été réalisés par les membres africains dans le cadre de l'Initiative africaine en matière de mise en œuvre et d'utilisation effective des normes de transparence fiscale. En outre, en 2022, l'Initiative Afrique (voir Encadré 4) a continué à respecter son programme de travail.

“ *Être élu en tant que premier président de l'Initiative Afrique en 2021 a été un grand honneur pour moi et pour l'Autorité fiscale du Kenya. Au cours des deux dernières années, l'Initiative Afrique a intensifié ses efforts pour susciter une forte adhésion politique visant à mettre en avant les avantages de la transparence fiscale et de l'ERD pour tous les pays africains. Ces efforts se sont traduits par l'augmentation du nombre de membres et de partenariats de l'Initiative, avec 34 membres et le soutien de la Commission de l'Union africaine et d'autres acteurs importants de la région.*

En outre, la mise en œuvre de programmes d'assistance technique à travers le continent s'est traduite par le développement d'une infrastructure d'ER efficace et une augmentation du nombre de demandes envoyées et de revenus identifiés par l'ERD. Je suis convaincu que l'engagement continu des pays africains en faveur du programme de transparence fiscale permettra d'obtenir de nouveaux résultats dans la lutte contre l'évasion fiscale et les autres formes de flux financiers illicites dans les années à venir. Les travaux actuels sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des créances fiscales sont un excellent exemple du potentiel de nouveaux domaines de collaboration et d'amélioration pour tous les membres de l'Initiative.

”

M. Githii Mburu, Commissaire général, Autorité fiscale du Kenya, et Président de l'Initiative Afrique (2021-2022).



Le lancement du rapport Transparence fiscale en Afrique 2022

En juin 2022, le rapport intitulé *Transparence fiscale en Afrique 2022 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*⁵ a été publié lors de la 11^{ème} réunion de l'Initiative Afrique, qui s'est tenue du 14 au 16 juin à Nairobi, au Kenya. Il s'agit de la quatrième édition annuelle du rapport, qui est une publication conjointe de la Commission de l'Union africaine, de l'ATAF et du Forum mondial.

En tant que résultat clé de l'Initiative Afrique, le rapport est une source d'information unique pour les décideurs, les parties prenantes et les citoyens, fournissant des statistiques comparables sur la transparence fiscale sur le continent. Le rapport reflète les progrès significatifs réalisés par 38 pays – dont 6 non-membres de l'Initiative – dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale.



- Le réseau d'ER des pays africains a continué à se développer et a atteint 4 135 relations bilatérales, principalement grâce à la participation de 22 pays africains à la MAAC⁶.
- Le nombre de demandes de renseignements a continué à augmenter (+26 %) avec 592 demandes envoyées en 2021 par les pays africains, contre 451 l'année précédente.
- La mise en œuvre de la norme d'EAR continue de progresser sur le continent, la Tunisie devenant le 10^{ème} pays de la région à s'engager à lancer l'EAR d'ici 2024, tandis que d'autres pays continuent d'envisager une date d'engagement appropriée.

5. OCDE (2022), *Transparence fiscale en Afrique 2022 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrique-2022.pdf.

6. Madagascar est le 23^{ème} pays africain à avoir rejoint la MAAC, l'ayant signé en juillet 2022.

1. Faire progresser la transparence fiscale

ENCADRÉ 4. L'initiative Afrique et la déclaration de Yaoundé

L'Initiative Afrique¹ a été lancée en 2014 pour libérer le potentiel de la transparence fiscale et de l'ER pour l'Afrique en veillant à ce que les pays africains soient équipés pour exploiter les améliorations de la transparence mondiale afin de mieux lutter contre l'évasion fiscale. L'Initiative est un partenariat entre le Forum mondial, ses membres africains et ses organisations partenaires, qui est ouvert à tous les pays africains et compte actuellement 34 juridictions africaines membres en plus du soutien de 16 partenaires et donateurs, dont la Commission de l'Union africaine.

L'Initiative Afrique a débouché sur la Déclaration de Yaoundé², qui est un appel à lutter contre l'évasion fiscale et les autres FFI par la transparence et l'ER dans la région. Lancée en 2017, la Déclaration encourage les pays africains à collaborer avec des partenaires régionaux pour la mise en œuvre de normes de transparence fiscale et d'outils pour l'ER. La Déclaration est actuellement soutenue par 33 ministres africains des Finances et la Commission de l'Union africaine.

Initialement mise en place pour une période de trois ans (2015-2017), l'Initiative Afrique a été renouvelée pour une deuxième phase (2018-2020) en novembre 2017 lors de la réunion plénière du Forum mondial qui s'est tenue à Yaoundé, au Cameroun. Un nouveau mandat de trois ans et une nouvelle gouvernance ont été convenus en octobre 2020, pour la période 2021-2023.

L'Initiative Afrique était présidée pendant la période 2021-2022 par M. Githii Mburu, Commissaire général de l'administration fiscale du Kenya, avec M. Edward Kieswetter, Commissaire de l'administration fiscale d'Afrique du Sud, comme vice-président.

Une nouvelle structure de gouvernance pour l'Initiative Afrique a été approuvée lors de la 11e réunion de l'Initiative Afrique qui s'est tenue du 14 au 16 juin à Nairobi, au Kenya. La structure de gouvernance approuvée sera mise en place à partir de 2023 et comprend deux coprésidents pour un mandat de deux ans, offrant à l'équipe dirigeante suffisamment de temps pour définir et mettre en œuvre son plan de travail et reconnaissant la nature complémentaire de la collaboration entre les coprésidents.

En décembre 2022, à la suite d'un appel à candidatures auprès de tous les membres de l'Initiative Afrique, la direction de l'Initiative Afrique a été confiée pour la période 2023-2024 au coprésident M. Edward Kieswetter, Commissaire de l'administration fiscale d'Afrique du Sud et au coprésident M. Philippe K. Tchodie, Directeur Général de l'administration fiscale du Togo.

34 membres

Afrique du Sud • Algérie • Bénin • Botswana • Burkina Faso • Cabo Verde • Cameroun • Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Eswatini • Gabon • Ghana • Guinée • Kenya • Lesotho • Libéria • Madagascar • Mali • Maroc • Mauritanie • Maurice • Namibie • Niger • Nigéria • Ouganda • Rwanda • Sénégal • Seychelles • Tanzanie • Tchad • Togo • Tunisie

16 partenaires

Allemagne • African Tax Administration Forum (ATAF) • Banque de développement africaine (ABD) • CATA • Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales • Commission de l'Union africaine • France • GBM • Groupe de la Banque africaine de développement • Norvège • Pays-Bas • Royaume-Uni • Sénégal • Société financière internationale (SFI) • Suisse • Union européenne • West African Tax Administration Forum



La structure de gouvernance approuvée sera mise en place à partir de 2023 et comprend deux coprésidents pour un mandat de deux ans.

1. L'Initiative Afrique et la liste de ses membres sont disponibles sur le site www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-afrigue.htm.

2. La Déclaration de Yaoundé et la liste de ses signataires sont disponibles sur le site www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/declaration-de-yaounde.htm.

- En 2021, les pays africains ont identifié plus de 37,2 millions EUR de recettes supplémentaires grâce à l'ERD. Depuis 2009, l'ER a permis aux pays africains d'identifier plus de 1,2 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux enquêtes fiscales extraterritoriales, y compris l'ERD et les programmes de divulgation volontaire lancés avant les premiers échanges de l'EAR.

Malgré ces avancées, les progrès restent inégaux dans la région, car certains pays n'utilisent pas efficacement leurs réseaux d'ER élargis et leurs infrastructures établies. Le rapport indique que les recettes supplémentaires collectées en Afrique en 2021 ont été déclarées par seulement trois pays, et que 92 % de toutes les demandes de renseignements envoyées dans la région proviennent de quatre pays.

Nouveaux développements pour l'Initiative Afrique

La 11^{ème} réunion de l'Initiative Afrique à Nairobi a démontré l'engagement croissant des pays africains à faire avancer le programme de transparence fiscale et le soutien croissant des partenaires de développement à cette Initiative⁷. En particulier, les délégués se sont félicités de l'adhésion du Congo annoncée au cours de la réunion, de l'approbation de la Déclaration de Yaoundé par le Botswana et du nouveau partenariat avec SFI et CATA.

Enfin, les participants ont fait le point sur le travail effectué par le groupe de travail sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des impôts (groupe de travail), en convenant de la nécessité de supprimer les obstacles à une assistance transfrontalière efficace en matière de recouvrement des impôts, notamment en levant ou en évitant les réserves à cette forme de coopération dans la MAAC, et de renforcer les capacités nationales pour bénéficier de l'assistance transfrontalière.

En marge de la réunion, le cinquième anniversaire de la Déclaration de Yaoundé a été célébré par un dîner de travail de haut niveau réunissant les commissaires généraux et les directeurs généraux des administrations fiscales. Les délégués ont reconnu les progrès accomplis depuis l'adoption de la Déclaration de Yaoundé. Ils se sont également engagés à faire progresser l'ER et à lutter contre l'évasion fiscale et les autres formes de FFI, y compris dans leurs pays respectifs et au niveau des communautés économiques régionales, dans le contexte d'une activité économique transfrontalière accrue sur le continent en raison de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine, qui apporte de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux risques concernant la mobilisation des recettes intérieures⁸.

Fournir une assistance transfrontalière pour le recouvrement des créances fiscales

L'Initiative Afrique continue de développer ses travaux sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des impôts, qui ont débuté en 2021 avec la formation du groupe de travail. Celui-ci est composé de 23 fonctionnaires de 12 pays africains et reçoit le soutien de pays partenaires (Belgique et Japon). En novembre 2021, l'Initiative Afrique a approuvé la note du Groupe de travail qui vise à comprendre la position actuelle des pays africains et à vérifier les conditions nécessaires à une assistance transfrontalière efficace dans la région⁹.

*Depuis 2009,
l'ER a permis aux
pays africains
d'identifier
plus de
1,2 milliards EUR
de recettes
supplémentaires
(impôts, intérêts
et pénalités)
grâce aux
enquêtes fiscales
extraterritoriales.*

7. Plus de 150 délégués ont assisté à la réunion, dont des représentants de 32 pays africains et de 20 partenaires, donateurs et organisations invitées. Parmi les 32 pays africains présents, 7 n'étaient pas membres du Forum mondial : Angola, Burundi, Congo, Sierra Leone, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe. En plus de la participation sur place, 159 délégués ont assisté à la réunion de manière virtuelle. Plus d'informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/11e-reunion-de-l-initiative-afrique-declaration-des-resultats.pdf.

8. Le dîner a réuni 29 délégués, dont des représentants de 13 pays africains et de 8 donateurs et partenaires de l'Initiative Afrique. Plus d'informations disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/declaration-chefs-des-administrations-fiscales-africaines-diner-de-travail-5e-anniversaire-declaration-de-yaounde.pdf.

9. Un résumé des conclusions du groupe de travail est disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/assistance-transfrontali%C3%A8re-recouvrement-cr%C3%A9ances-fiscales-pays-africains.pdf.

1. Faire progresser la transparence fiscale

En avril 2022, le groupe de travail a adopté un plan de travail pour l'année afin de donner suite aux principales recommandations formulées dans la note :

- renforcer les fonctions de recouvrement des dettes fiscales nationales
- élaborer une stratégie de recouvrement transfrontalier des créances fiscales
- l'adoption d'une base juridique internationale appropriée pour le recouvrement transfrontalier des créances fiscales.

Afin de développer davantage son soutien dans ce domaine, le Secrétariat a rencontré en avril 2022 l'administration fiscale française, qui a fourni une présentation de l'organisation et des outils de la fonction d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances en France.

En septembre 2022, le Secrétariat a organisé une formation de trois jours sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des impôts à Tunis, en Tunisie. La formation a été suivie par 31 fonctionnaires tunisiens en charge de la coopération administrative internationale et du recouvrement des impôts, et a été dispensée dans le cadre du programme d'assistance technique pour la Tunisie financé par l'Union-européenne. La formation a permis de sensibiliser les participants à l'importance, aux défis et aux opportunités de l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des impôts en tant qu'outil de soutien à la mobilisation des recettes nationales.

La formation organisée en Tunisie est la première d'une série d'activités de renforcement des capacités prévues sous l'égide de l'Initiative Afrique. Dans le cadre de ces activités, une première formation régionale pour les pays africains organisée conjointement avec l'ATAF est en préparation pour le premier trimestre 2023.

En outre, le Secrétariat élabore actuellement une nouvelle boîte à outils sur l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales. Cette boîte à outils visera à aider les membres du Forum mondial à mettre en œuvre une fonction dédiée à l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales.

“ *L'Afrique doit prendre des mesures audacieuses et tangibles pour consolider son assiette fiscale. Certaines de ces mesures comprennent le renforcement des capacités de perception des impôts nationaux et la réduction significative des flux financiers illicites en provenance du continent. Ces mesures, entre autres, sont essentielles pour atteindre les objectifs et les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ainsi que les objectifs de développement durable des Nations unies. À cet égard, l'Initiative Afrique sur la transparence et l'ER à des fins fiscales est une étape dans la bonne direction afin de réduire la fraude ou l'évasion fiscale ainsi que toutes les autres formes de flux financiers illicites en provenance d'Afrique.* **”**

M. Albert M. Muchanga, Commissaire de l'Union Africaine chargé du développement économique, du commerce, de l'industrie et des mines.



Nouvelles étapes de l'initiative pour l'Amérique latine

Grâce à l'initiative pour l'Amérique latine (voir Encadré 5), le programme de transparence fiscale progresse dans la région et a un impact sur la mobilisation des recettes nationales. L'Initiative a fait des avancées importantes concernant l'utilisation plus large des renseignements échangés, progressant ainsi dans la mise en œuvre d'un objectif clé de la déclaration de Punta Del Este.

“ L'année 2002 a été marquée par des progrès significatifs dans la région de l'Amérique latine grâce aux travaux réalisés dans le cadre de la Déclaration de Punta del Este et au soutien du Secrétariat du Forum mondial et de son Unité de renforcement des capacités et de sensibilisation. En tant que présidente de cette initiative, j'ai pu constater l'engagement des pays à mettre en œuvre les normes de transparence fiscale, grâce à l'assistance technique sur mesure de haute qualité fournie par le Forum mondial et à la formation sur divers sujets tels que le bénéficiaire effectif, la pertinence vraisemblable, l'ERD, l'EAR-NCD et la confidentialité et la protection des données. La région a également franchi une étape importante avec la signature du projet pilote pour une utilisation plus large des informations échangées dans le cadre des traités. Ce fut un honneur de travailler en tant que présidente de l'Initiative Amérique Latine, mais surtout, de faire partie d'une région qui reflète une force pour continuer d'aller de l'avant pour accroître la transparence fiscale et la coopération internationale. Je me réjouis des progrès continus de l'Initiative dans les années à venir.

Mme Priscilla Zamora Rojas, Vice-ministre des Finances, Ministère des Finances du Costa Rica, et Présidente de l'Initiative pour l'Amérique latine (2022).



”

La publication du rapport sur la transparence fiscale en Amérique latine 2022

En mai 2022, le rapport d'étape intitulé *Tax Transparency in Latin America 2022 : Punta del Este Declaration Progress Report*¹⁰ a été publié lors de la sixième réunion de la Déclaration de Punta del Este, qui s'est tenue les 3 et 4 mai à San José, au Costa Rica. Le rapport est l'un des principaux résultats de la Déclaration et souligne les progrès encourageants réalisés en 2021 dans la mise en œuvre et l'utilisation des normes de transparence fiscale et d'ER ; toutefois, d'importants défis restent à relever dans la région car les progrès sont nettement inégaux.

- Si certains signataires utilisent régulièrement les instruments d'ER pour faire progresser leurs enquêtes et contrôles fiscaux, d'autres doivent encore tirer pleinement parti de leurs infrastructures et réseaux d'ER.
- Le nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays d'Amérique latine a augmenté de 103 % entre 2020 et 2021, atteignant 649 demandes envoyées contre 392 demandes de renseignements reçues.
- La mise en œuvre de la norme d'EAR continue de progresser en Amérique latine, avec 10 pays échangeant actuellement des renseignements de manière réciproque. Cependant, l'utilisation des données de la NCD en est encore à ses débuts. D'autres pays d'Amérique latine pourraient également bénéficier grandement de la mise en œuvre de cette norme.
- En 2021, les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des normes et de leur utilisation pour lutter contre l'évasion fiscale et les autres FFI se sont poursuivis dans la région, avec plus de 500 fonctionnaires formés.
- Les pays d'Amérique latine bénéficient grandement de l'assistance technique. En 2021, trois pays ont bénéficié d'un programme d'accompagnement, et sept pays ont reçu une assistance sur mesure¹¹.
- Depuis 2009, l'EAR a permis aux pays d'Amérique latine d'identifier au moins 25,7 milliards EUR de recettes supplémentaires grâce à des enquêtes fiscales, y compris l'ERD et les programmes de divulgation volontaire lancés avant les échanges initiaux de l'EAR. En 2021, l'EAR a permis d'identifier et/ou de recouvrer 10 millions EUR, tandis que l'ERD a permis de collecter ou d'identifier 261 millions EUR.



10. OECD (2022), *Tax Transparency in Latin America 2022 : Punta del Este Declaration Progress Report*, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Tax-Transparency-in-Latin-America-2022.pdf>.

11. L'Équateur, le Honduras et le Paraguay bénéficient d'un programme d'accompagnement, tandis qu'une assistance sur mesure est fournie à la Bolivie, au Chili, à la Colombie, au Costa Rica, au Guatemala, au Panama et au Pérou.

1. Faire progresser la transparence fiscale

ENCADRÉ 5. La Déclaration de Punta del Este, une initiative pour l'Amérique Latine

Lancée en novembre 2018 par quatre pays d'Amérique latine, la Déclaration de Punta Del Este¹ rassemble 15 signataires (c'est-à-dire tous les membres d'Amérique latine du Forum mondial), 1 observateur et 4 partenaires régionaux.

Afin de débloquer l'ER pour la conformité fiscale et de faciliter la lutte plus large contre la corruption et les FFI, la Déclaration de Punta del Este se concentre sur : (i) la mise en œuvre complète et effective des normes internationales en matière de transparence et d'ER ; et (ii) l'optimisation de l'utilisation effective des renseignements échangés, notamment en envisageant une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions à des fins non fiscales, afin d'améliorer la coopération internationale en matière fiscale et de lutter contre la corruption et d'autres crimes financiers.

La Déclaration vise aussi à garantir que les juridictions de la région puissent bénéficier pleinement et rapidement de la transparence et de l'ER des fins fiscales, et la traduire en une mobilisation efficace des ressources nationales.

Cette initiative pour l'Amérique latine est actuellement orientée par son plan de travail 2021-2023, qui a été approuvé par les délégués lors de la troisième réunion de la Déclaration de Punta del Este, tenue en novembre 2020. Le plan de travail prend en considération les différents niveaux de mise en œuvre des normes de transparence fiscale et de capacité technique de ses membres, et est divisé entre (i) des activités de base pour tous les membres et (ii) des actions complémentaires de nature facultative pour les juridictions intéressées.

La direction de l'Initiative a été assurée par Mme Elizabeth Guerrero, Vice-ministre des Impôts du ministère des Finances du Costa Rica, jusqu'au 7 mai 2022. À la suite d'un changement de gouvernement, les membres ont approuvé la nomination de Mme Priscilla Zamora Rojas, Vice-ministre des Impôts au ministère des Finances du Costa Rica, en tant que présidente jusqu'à la fin de l'année 2022. Le poste de Vice-président était occupé par M. Oscar Orué Ortiz, Vice-ministre des Impôts au sous-secrétariat d'État aux Impôts du Paraguay.

En décembre 2022, à la suite d'un appel à candidatures lancé à tous les membres de la Déclaration de Punta del Este, la direction de l'Initiative pour l'année 2023 a été confiée à M. Oscar Orué Ortiz, Vice-ministre des impôts, Sous-secrétariat d'État aux impôts du Paraguay, en tant que président, et à M. Luis Carlos Reyes Hernández, Directeur général, Direction nationale des impôts et des douanes de Colombie, en tant que vice-président.

15 membres

Argentine • Brésil • Chili • Colombie • Costa Rica • République dominicaine • El Salvador • Équateur • Guatemala • Honduras • Mexique • Panama • Paraguay • Pérou • Uruguay

4 partenaires

Banque interaméricaine de développement (BID) • Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) • GBM • SFI

1 observateur

Bolivie



La Déclaration de Punta Del Este rassemble 15 signataires (c'est-à-dire tous les membres d'Amérique latine du Forum mondial), 1 observateur et 4 partenaires régionaux.

1. La déclaration de Punta del Este et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante en anglais : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/punta-del-este-declaration.htm.

Des progrès importants pour une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des traités

La sixième réunion de la Déclaration de Punta Del Este a également discuté et approuvé un cadre historique¹² pour l'utilisation plus large des renseignements en Amérique latine¹³. L'accent mis sur l'utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions fiscales reconnaît l'importance de promouvoir une approche gouvernementale globale pour lutter contre les délits financiers graves au-delà de l'évasion fiscale (voir Encadré 6). Le cadre est composé de :

1. un modèle d'accord entre les autorités compétentes d'échange de renseignements à des fins fiscales pour faciliter une utilisation plus large entre les pays partenaires
2. un modèle de protocole d'accord entre l'autorité fiscale et d'autres organismes nationaux chargés de l'application de la loi afin de mettre en place un cadre garantissant un traitement et une utilisation appropriés des renseignements obtenus par le biais d'un accord d'ER.
3. un modèle de projet pilote sur l'utilisation plus large des renseignements pour accompagner les pays intéressés, qui comprend entre autres un soutien sur les exigences de confidentialité.

Ce cadre est conçu pour permettre aux pays intéressés de renforcer leur coopération en matière de transparence et de lutter contre d'autres délits financiers graves.

L'approbation du cadre a été suivie d'un appel à l'intérêt des pays pour participer à un projet pilote. En 2022, trois pays ont exprimé leur intérêt à participer au projet pilote : l'Argentine, le Costa Rica et le Paraguay. Lors de la réunion plénière de 2022 du Forum mondial en novembre 2022, les trois juridictions ont signé un projet pilote pour l'utilisation plus large des renseignements échangés pour lutter contre les pratiques illicites non fiscales. Le projet pilote a été structuré par une approche multilatérale et reste ouvert à d'autres pays qui souhaiteraient le rejoindre à l'avenir.

Dans le cadre du projet sur l'utilisation plus large des renseignements échangés, le Secrétariat a développé un programme de formation sur la confidentialité et la protection des données qui a été structuré en trois modules. Le module de formation initiale est une formation générale sur la confidentialité et la protection des données, qui constitue une introduction à la confidentialité des renseignements échangés dans le cadre des traités. Ce premier module a été dispensé en octobre, avec la participation de 188 personnes (dont 54 % de femmes) de 15 pays d'Amérique latine, y compris des fonctionnaires d'agences gouvernementales fiscales et non fiscales.

Alors que le premier module était ouvert à tous les membres latino-américains du Forum mondial, le deuxième module, qui portera sur le traitement des informations échangées en vertu d'un traité dans le contexte d'une utilisation plus large des renseignements, et le troisième module, qui donnera un aperçu des éléments essentiels à la protection de la confidentialité des informations échangées en vertu d'un traité, seront proposés en 2023 uniquement aux membres participant au projet pilote d'utilisation plus large des renseignements.



L'accent mis sur l'utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions fiscales reconnaît l'importance de promouvoir une approche gouvernementale globale pour lutter contre les délits financiers graves au-delà de l'évasion fiscale.

12. Le cadre pour une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions est disponible pour les autorités fiscales - en anglais et en espagnol - sur demande.

13. Plus de 250 délégués ont assisté à la réunion, dont des représentants des 15 signataires et des 4 partenaires régionaux de la Déclaration de Punta del Este. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante, en anglais : www.oecd.org/tax/transparency/documents/6th-meeting-of-the-Punta-del-Este-Declaration-outcomes.pdf

1. Faire progresser la transparence fiscale

ENCADRÉ 6. Stratégie et mise en œuvre d'une utilisation plus large des renseignements échangés via les traités fiscaux en Argentine

L'Administración Federal de Ingresos Pùblicos (AFIP) d'Argentine a développé une stratégie pour une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions fiscales, reconnaissant que ces informations peuvent être nécessaires à des fins autres que fiscales et pour la lutte contre les FFI. Lorsqu'une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre d'une convention est envisagée, l'AFIP demande toujours l'autorisation expresse de la juridiction partenaire qui a fourni les informations, comme le prévoient les accords bilatéraux et l'article 22(4) de la MAAC.

L'Argentine a demandé l'autorisation d'une utilisation plus large des renseignements à des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), à des fins judiciaires et douanières. En particulier, la loi n°25.246 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme énonce que le secret fiscal de l'AFIP n'est pas opposable à l'Unité de renseignements financiers et que l'AFIP est tenue de fournir des informations fiscales nationales à l'Unité de renseignements financiers lorsque les caractéristiques du cas l'exigent.

Ces dernières années, l'Argentine a demandé des autorisations spécifiques pour une utilisation plus large des informations échangées dans le cadre des traités fiscaux, comme suit :

Au-delà des demandes au cas par cas du tableau ci-dessus, l'Argentine a demandé des autorisations pour une utilisation plus large des données de la NCD à grande échelle : des demandes ont été envoyées à 84 juridictions et à ce jour :

- 10 ont autorisé l'utilisation
- 10 ont autorisé l'utilisation au cas par cas
- 2 ont autorisé l'utilisation sous certaines conditions
- 8 ont refusé (ou ont signalé certaines conditions pour le faire)
- 54 n'ont pas répondu à la demande.

Deux cas concrets d'utilisation élargie de renseignements échangés dans le cadre de conventions fiscales à des fins LCB/FT sont présentés ci-dessous.

Cas 1 – Origine : échange spontané

En 2017, l'AFIP a reçu un échange spontané de renseignements d'une juridiction partenaire l'informant que, suite à une enquête, il avait été détecté qu'une société de ce pays avait effectué des mouvements financiers pour un montant de plus d'1 million EUR, pour le paiement de droits de représentation en faveur d'une société argentine A.

Sur la base des informations reçues, l'AFIP a effectué un audit de la société A afin de vérifier l'entrée des fonds. Il a été constaté que les fonds ne sont jamais entrés en Argentine et n'ont donc jamais été reçus par la société A, mais ont été détournés vers des comptes bancaires dans des institutions financières étrangères au nom de sociétés étrangères.

En 2020, l'AFIP a demandé l'autorisation à la juridiction partenaire d'utiliser les informations partagées spontanément à des fins de LCB/FT. Une fois l'autorisation reçue, le secteur d'audit de l'AFIP a émis une déclaration de soupçon de blanchiment de capitaux à l'encontre de la société A.

Cas 2 – Origine : Échange d'EAR-NCD

Dans le cadre de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (NCD-AMAC), l'AFIP a reçu des informations concernant la détention de différents comptes financiers au nom d'un résident local - le contribuable B - dans une juridiction partenaire, qu'il n'avait pas déclarés dans ses déclarations fiscales.

Lors du contrôle effectué par l'AFIP, le contribuable B a reconnu la détention et la propriété des comptes financiers étrangers et a procédé à la rectification de ses déclarations fiscales. Cependant, le contribuable B n'a pas pu prouver l'origine des fonds des comptes étrangers.

Par conséquent, en 2021, l'AFIP a demandé à la juridiction partenaire qui fournissait automatiquement les informations de la NCD l'autorisation de les utiliser à des fins de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Source : Administration fédérale des recettes publiques d'Argentine, *Rapport sur la Transparence fiscale en Amérique Latine 2022*, op. cit.



Autorisations	2018	2020	2021
Total demandées	3	10	10
A des fins douanières	2	6	–
A des fins criminelles	1	–	–
A des fins de LBC/FT	–	4	10
Total refusées	2	3	2
Total autorisées	1	7	8

Note : Aucune autorisations demandées en 2019

ENCADRÉ 7. L'Initiative Pacifique

L'Initiative Pacifique¹ a été lancée en 2020 pour soutenir les efforts des juridictions du Pacifique dans la mise en œuvre progressive des normes de transparence fiscale afin de prévenir la fraude et l'évasion fiscales et de renforcer la mobilisation des ressources nationales. Comme d'autres initiatives régionales, l'Initiative Pacifique tient compte des circonstances spécifiques et des besoins particuliers des îles du Pacifique.

L'initiative, qui couvre 16 pays de la région, dont la moitié sont des membres du Forum mondial, est une initiative conjointe de l'Association des administrations fiscales des îles du Pacifique (PITAA), de ADB, de l'Australie, du Forum mondial, du GBM, de la Nouvelle-Zélande et de l'OCDE.

16 membres

Îles Cook • Îles Marshall • îles Salomon • Fidji • Kiribati • Micronésie • Nauru • Niue • Palau • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Samoa • Timor-Leste • Tokélaou • Tonga • Tuvalu • Vanuatu

En italique, les juridictions qui ne sont pas membres du Forum mondial.

1. L'Initiative Pacifique et la liste de ses événements sont disponibles sur le site <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-pacifique.htm>.

Initiative Pacifique

La stratégie de l'Initiative Pacifique (voir Encadré 7) visant à renforcer la sensibilisation et les capacités en matière de fiscalité internationale, y compris la transparence fiscale, s'est poursuivie. Cette initiative vise à doter les îles du Pacifique du niveau approprié de connaissances et de compétences pour relever les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées.

En mars 2022, un atelier régional de trois jours a été organisé pour les juridictions du Pacifique, avec une participation de 72 personnes provenant de 15 juridictions et organisations régionales et internationales. L'atelier, organisé avec les partenaires de l'Initiative Pacifique, s'est concentré sur la transparence fiscale et l'érosion de la base et le transfert de bénéfices, dans le but d'aider les pays participants à prévenir les pratiques agressives d'évitement fiscal et à renforcer la mobilisation des ressources nationales dans la région.

En juin 2022, une session de suivi d'une journée a eu lieu afin de rafraîchir les discussions et les présentations faites en mars, de prendre contact avec les participants, d'obtenir un retour d'information sur l'état d'avancement de leurs juridictions dans l'adoption des normes fiscales internationales et d'étendre les possibilités de partage des connaissances avec les experts. L'événement a réuni 47 participants de 10 juridictions.

En décembre 2022, l'Initiative Pacifique a organisé un atelier d'une journée sur les normes fiscales internationales, axé sur les défis fiscaux de la numérisation. L'atelier hybride a informé et formé les participants à l'utilisation de la coopération fiscale internationale et des normes internationales de transparence fiscale en tant qu'outil puissant pour identifier les sources de revenus potentielles, contrôler la conformité fiscale et élaborer des profils de risque fiscal pour les contribuables. L'événement a réuni 36 participants de 13 juridictions. Après l'événement, le Secrétariat a tenu des discussions bilatérales avec cinq membres de l'Initiative Pacifique¹⁴ pour discuter de la fourniture d'une assistance technique en vue de la mise en œuvre effective des normes d'ER.

14. Iles Cook, Fidji, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu.

“ L'Initiative Pacifique joue un rôle fondamental dans la sensibilisation et le développement des capacités sur les questions de fiscalité internationale dans la région, en particulier pour les petits États insulaires en développement. En tant que l'un des 21 observateurs du Forum mondial, PITAA est fière de s'associer au Forum mondial pour équiper les îles du Pacifique afin de prévenir et de combattre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites et de renforcer la mobilisation des ressources nationales. **”**

M. George Mow, Chef du Secrétariat, PITAA

”



2 | Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

Permettre la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale internationalement reconnues est une mission essentielle du Secrétariat. Pour atteindre cet objectif, le Secrétariat se concentre constamment sur les besoins de ses membres et sur le développement de programmes et d'activités d'assistance pour répondre à ces besoins en conséquence. Le caractère proactif des programmes d'assistance fait que le Secrétariat est en permanence en phase d'innovation et de développement pour répondre aux besoins de ses membres, qu'il s'agisse des besoins actuels ou de ceux attendus à plus long terme, lorsque les normes seront effectivement mises en œuvre.



2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

À la lumière des multiples restrictions mises en place ces deux dernières années, le Secrétariat a adopté une approche proactive et a restructuré son offre d'activités de renforcement des capacités pour permettre une assistance ininterrompue par des moyens virtuels. Le retour progressif des missions internationales et des activités en personne est équilibré avec les offres virtuelles existantes par une approche hybride qui permet aux juridictions de progresser autant que possible grâce à un soutien à distance avant les activités sur place.

La demande d'assistance technique a atteint en 2022 son chiffre le plus élevé depuis le lancement du programme de renforcement des capacités du Forum mondial. Cette année, 97 juridictions ont bénéficié d'une forme d'assistance technique bilatérale, dont 76 juridictions en développement, qui ont bénéficié d'un soutien plus important. Les principaux moteurs ont été :

- l'augmentation du nombre de membres au cours des dernières années
- la préparation des examens par les pairs de l'ER, de l'EAR et de la GSI ou la mise en œuvre des recommandations émises lors de ces examens, y compris le programme réactif lancé sur le respect de l'EAR
- la mise en œuvre de réformes structurelles visant à accroître les recettes intérieures
- la mise en œuvre réussie de la norme d'EAR par un plus grand nombre de juridictions en développement qui démystifie la croyance selon laquelle l'EAR ne leur est pas accessible
- les avantages de la transparence fiscale qui ont été partagés par d'autres pays en développement dans le cadre des initiatives régionales et d'autres événements du Forum mondial.

L'étendue et l'intensité de l'assistance technique varient d'une juridiction à l'autre. La répartition géographique était la suivante : Afrique (43.7 %), Amérique latine et Caraïbes (27.4 %), Europe (14.7 %), Asie-Pacifique (17.9 %) et Moyen-Orient (6.3 %) (voir Figure 2).

Figure 2. Nombre de juridictions soutenues par le Secrétariat en 2022, par région



2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

Le programme d'assistance technique du Secrétariat a été noté 4,7 sur 5 par les bénéficiaires. Le Tableau 3 fournit quelques chiffres clés sur l'intensité du travail d'assistance technique en 2022.

Tableau 3. Chiffres clés de l'assistance technique fournie par le Secrétariat en 2022

Assistance technique	
Juridictions recevant une assistance technique (y compris les juridictions en développement)	97 (76)
Rapports d'assistance technique	130
Réunions d'assistance technique (y compris virtuelles)	320 (263)
Missions d'assistance technique	64
Réunions des groupes de travail	8
Documents de travail produits	7

PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT, D'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR MESURE, D'ASSISTANCE PRÉ-ADHÉSION ET INITIATIVES RÉGIONALES

Le Secrétariat fournit une assistance technique à ses juridictions membres et aux autres juridictions qui envisagent une éventuelle demande d'adhésion. Pour ses membres, l'assistance est fournie sous la forme de programmes d'accompagnement complets et à long terme – aux juridictions qui ont rejoint le Forum mondial après 2015 (voir Encadré 8) – et d'une assistance sur mesure en réponse aux besoins spécifiques pour les autres juridictions membres.

Le niveau d'engagement politique et organisationnel d'un pays membre par rapport à un programme d'assistance technique est le facteur le plus important pour sa réussite. Les pays qui adoptent une approche pangouvernementale du programme d'assistance technique et des recommandations formulées par le Secrétariat sont en mesure de procéder aux réformes requises pour la mise en œuvre des normes, de s'approprier véritablement le processus et de bénéficier de l'adhésion au Forum mondial.

En 2022, 38 des 42 programmes d'accompagnement avaient bien progressé. En outre, 54 membres ont bénéficié d'un soutien technique sur mesure. Enfin, un soutien préalable à l'adhésion a été proposé à cinq juridictions non-membres.

En outre, depuis septembre 2020, dans le cadre d'un programme financé par l'Union européenne, le Secrétariat aide la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à mettre en œuvre et à tirer profit des éléments clés de la transparence fiscale (voir Encadré 9).

ENCADRÉ 8. Pays bénéficiant d'un programme d'accompagnement (42)

Algérie • Arménie • Biélorussie⁽¹⁾ • Bénin • Bosnie-Herzégovine • Cabo Verde • Cambodge • Congo⁽²⁾ • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Équateur • Eswatini • Groenland • Guinée • Guyane • Haïti • Honduras • îles Féroé • Jordanie • Koweït • Liban • Madagascar • Maldives • Mali • Moldavie • Mongolie • Monténégro • Namibie • Niger • Oman • Ouzbékistan⁽²⁾ • Palau • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Paraguay • Rwanda • Serbie • Tanzanie • Tchad • Thaïlande • Togo • Viet Nam.

(1) Programme suspendu.

(2) Le programme sera lancé prochainement.

2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

ENCADRÉ 9. Le programme d'appui à la transition fiscale en Afrique de l'Ouest

Ce programme¹ est un projet financé par l'Union européenne qui vise à soutenir la mise en œuvre de programmes de transition fiscale en Afrique de l'Ouest, à la suite de la mise en œuvre de politiques régionales de libéralisation du commerce. En particulier, le programme vise à atteindre spécifiquement trois résultats :

1. élargir l'assiette fiscale pour augmenter le niveau des recettes fiscales nationales
2. renforcer la coordination et la capacité institutionnelle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de transition fiscale
3. renforcer le plaidoyer et l'analyse de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire et promouvoir le débat public sur la fiscalité interne.

Depuis septembre 2020, le Secrétariat du Forum mondial a travaillé en étroite collaboration avec les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, leurs États membres, et la Mauritanie pour renforcer la transparence et l'ER à des fins fiscales. En particulier, une assistance technique a été fournie :

- à la Commission de la CEDEAO pour (i) assurer la conformité de son instrument régional d'assistance administrative mutuelle avec les normes internationales, en tenant compte du contexte régional, (ii) opérationnaliser l'instrument avec des formulaires et des listes de contrôle pour faciliter les échanges entre les autorités compétentes, et (iii) le promouvoir au niveau régional
- aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA dans la préparation d'une législation modèle pour la mise en œuvre de l'EAR qui peut être diffusée à leurs États membres dans le cadre d'une stratégie de coordination régionale
- aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA dans la préparation de projets d'instruments régionaux pour assurer la disponibilité et l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques.

Dix réunions techniques avec des représentants des Commissions, des États membres et de la Mauritanie ont été organisées depuis 2020. En outre, plus de 70 contrôleurs fiscaux et agents de l'unité d'ER des États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA et de la Mauritanie ont été formés lors de deux événements visant à renforcer l'utilisation efficace du mécanisme d'ER dans la région. Ces formations se sont concentrées sur la connexion entre l'enquête fiscale nationale, le cadre de collecte d'informations et l'infrastructure internationale pour l'ER.

Source : Rapport sur la transparence fiscale en Afrique 2022, op. cit.

Entretien avec M. Nataniel Barros, Inspecteur en chef des impôts, Autorité fiscale, Cabo Verde

M. Barros, vous êtes délégué du Cabo Verde dans différents groupes de travail du programme de transition fiscale en Afrique de l'Ouest. L'un de ces groupes de travail avait pour objectif de proposer un projet de directive pour l'assistance administrative mutuelle entre les États membres de la CEDEAO. Quel est l'avantage pour le Cabo Verde de participer à ce groupe de travail ?

En tant qu'État membre de la CEDEAO, le Cabo Verde a participé activement aux questions fiscales visant à harmoniser le cadre juridique dans notre communauté et à renforcer la lutte contre les FFI, notamment la fraude, l'évasion fiscale et la corruption.

En outre, le groupe de travail sur un projet de directive relative à l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale vise à améliorer de multiples domaines, notamment l'échange de renseignements sur demande, l'échange spontané, l'échange automatique de renseignements, les contrôles fiscaux étrangers, les contrôles fiscaux simultanés et l'assistance au recouvrement des impôts. La directive prévoit également des garanties étendues pour la protection des droits des contribuables dans toute la région.

Le projet de directive permettra à la région de s'aligner sur la norme internationale en matière d'échange de renseignements et d'assurer le développement de l'Afrique de l'Ouest qui bénéficiera d'un environnement plus transparent. Les avantages pour le Cabo Verde sont incommensurables.



1. www.patf-ao.org/

2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

Quelle est la valeur ajoutée d'avoir le Forum mondial en tant que coordinateur de ce groupe de travail ?

En tant que coordinateur du groupe de travail, le Forum mondial aide les États membres de la CEDEAO à s'assurer que la directive est conforme aux normes internationales, l'objectif ultime étant de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales par la mise en œuvre de mécanismes d'échange de renseignements sur demande ou par échange automatique. En outre, le Forum mondial joue un rôle très important grâce à l'expérience de ses conseillers, ce qui a constitué une valeur ajoutée aux objectifs proposés par le groupe de travail.

Une large coopération fiscale entre les pays de la CEDEAO est nécessaire pour contrôler la planification fiscale agressive et lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, l'échange de renseignements jouant un rôle central. Les administrations fiscales des États membres de la CEDEAO doivent travailler ensemble pour trouver des solutions communes, flexibles et conformes aux normes internationales, qui seront suivies d'une mise en œuvre efficace et coordonnée. Le Forum mondial jouera un rôle clé dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Initiative Afrique et aidera les administrations fiscales à prendre des mesures pour décourager les pratiques d'évitement et assurer une imposition effective. Compte tenu de l'urgence d'améliorer l'efficacité de la collecte des impôts, l'échange de renseignements à des fins fiscales entre les États membres de la CEDEAO s'est avéré être l'un des principaux outils pour atteindre cet objectif.

Vous êtes également délégué du groupe de travail sur les bénéficiaires effectifs pour un projet de directive visant à garantir la disponibilité et l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques. Selon vous, quel est l'avantage de disposer d'un instrument juridique régional en la matière ?

Le principal avantage d'avoir un instrument juridique régional pour assurer la disponibilité et l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques est d'assurer que les administrations fiscales des États membres de la CEDEAO adoptent des mesures pour prévenir l'utilisation abusive des personnes morales à des fins de fraude fiscale et de blanchiment d'argent. Les cadres doivent être conçus et mis en œuvre pour garantir que les informations sur les bénéficiaires effectifs et le contrôle des personnes morales sont adéquates, précises et à jour.

Les Etats membres de la CEDEAO devraient envisager d'adopter des mesures pour faciliter l'accès des autorités fiscales et financières aux informations sur les bénéficiaires effectifs et le contrôle des personnes morales, afin qu'il soit possible d'identifier leurs véritables propriétaires.

En outre, l'instrument juridique régional soutiendra l'échange de renseignements sur les bénéficiaires effectifs entre les États membres de la CEDEAO. Le soutien du Forum mondial et de l'OCDE sur l'amélioration de la transparence et dans l'établissement d'une coopération plus efficace est essentiel pour les États membres de la CEDEAO pour lutter contre les FFI, y compris l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Quelle assistance technique supplémentaire le Cabo Verde souhaiterait-il recevoir du Forum mondial pour la mise en œuvre d'un cadre efficace en matière de bénéficiaires effectifs ?

Ces dernières années, le Cabo Verde a mis en œuvre un ensemble important de mesures dans son système fiscal et financier en réponse à la modernisation de son économie et au rôle mondial de ses entreprises. Le Cabo Verde a pris des mesures pour adhérer aux accords d'échange d'informations au sein de la communauté internationale.

En ce qui concerne les bénéficiaires effectifs, le Cabo Verde comptera sur le soutien du Forum mondial pour assurer la mise en œuvre du cadre juridique et développer les capacités des fonctionnaires opérant au sein de l'unité d'échange de renseignements, dont la mise en œuvre complète est prévue en 2023. En outre, le Cabo Verde aura besoin de manuels techniques axés sur les lignes directrices de l'OCDE applicables à ce sujet.

2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIÈRE FISCALE

La MAAC est le plus grand instrument multilatéral visant à aider les pays à mieux appliquer leurs lois fiscales en fournissant un cadre juridique international pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales¹. Actuellement, 146 juridictions participent à la MAAC.

Lorsqu'une juridiction adhère au Forum mondial, l'une des premières étapes du programme d'accompagnement consiste à œuvrer pour devenir partie à la MAAC, si la juridiction le souhaite. Une assistance technique, en liaison avec le Secrétariat de l'Organe de coordination de la MAAC, est fournie pour toutes les étapes de la signature et de la ratification, y compris la demande de devenir Partie, le remplissage du questionnaire de confidentialité fiscale, la préparation des notifications, déclarations et réserves. La boîte à outils pour devenir partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale est au cœur du soutien fourni².

En 2022, 19 juridictions ont reçu le soutien du Forum mondial sur les différentes étapes pour devenir Partie à la MAAC. Les efforts des mois précédents ont porté leurs fruits puisque le Honduras et Madagascar ont signé la MAAC en juillet 2022. Un soutien auprès des deux pays est désormais apporté pour la ratification de l'instrument et son dépôt.

En outre, la MAAC est entrée en vigueur en Mauritanie en août 2022 et pour le Rwanda en décembre 2022, tandis que le Burkina Faso a déposé son instrument de ratification en décembre 2022. Enfin, l'Égypte a demandé en décembre 2022 une invitation à signer et à ratifier la MAAC. Un soutien technique est également fourni au Viet Nam qui devrait le signer prochainement. Un soutien est également apporté au Burkina Faso, au Gabon et au Togo dans le cadre du processus de ratification et de dépôt.

“ *Avec l'entrée en vigueur de la MAAC en 2022, la Mauritanie élargit considérablement le nombre de ses partenaires étrangers avec qui échanger des renseignements à des fins fiscales. En effet, le passage de 4 partenaires étrangers conventionnels à 145 aujourd'hui va permettre à la Mauritanie de mieux lutter contre la fraude fiscale internationale et de bénéficier des avantages de la transparence fiscale pour améliorer la mobilisation de ses ressources nationales. Malgré la pandémie de COVID-19, cette procédure d'adhésion a pu être mise en œuvre rapidement avec l'assistance technique du Secrétariat du Forum mondial, entre la signature en 2019 et l'entrée en vigueur en 2022.* **”**

M. Ely Teiss, Directeur Général des impôts, Mauritanie



ASSISTANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME SUR L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

Le Secrétariat a été mobilisé pour aider les juridictions à assurer la disponibilité, l'accès et l'échange transfrontalier sur demande de renseignements sur la propriété, la comptabilité et bancaires. Une assistance technique continue d'être fournie sur le cadre juridique de l'ERD et sa mise en œuvre dans la pratique, en mettant l'accent sur la transparence des renseignements sur les bénéficiaires effectifs. La demande d'assistance a été principalement motivée par la préparation des examens par les pairs de l'ERD, la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'examen par les pairs et la préparation des demandes d'examen supplémentaires.

1. Plus d'information à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/échange-de-rendseignements-fiscaux/convention-concernant-l-assistance-administrative-mutuelle-en-matière-fiscale.htm>.

2. OCDE (2020), *Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale*, disponible sur https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_fr.pdf.

2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

En 2022, 52 juridictions ont reçu une assistance technique sur l'ERD, notamment :

- 50 juridictions bénéficiant d'une assistance sur le cadre juridique par le biais de la préparation de rapports d'assistance technique et de l'examen de projets de loi
- 24 juridictions recevant une assistance sur la mise en œuvre pratique de leur cadre juridique national
- 32 juridictions assistées pour la mise en œuvre des exigences en matière bénéficiaire effectif
- 9 juridictions supportées pour l'établissement d'unités d'ER fonctionnelles.

Le travail de renforcement des capacités réalisé au cours des dernières années s'est traduit de manière positive, puisque quatre membres en développement ont vu leur cadre juridique déterminé comme étant en place mais ayant besoin d'amélioration (Équateur, El Salvador, Gabon, Maldives et Pakistan). Une assistance technique reste disponible pour les aider à améliorer leur cadre juridique et à se préparer à l'évaluation de la mise en œuvre de leur cadre juridique dans la pratique. En outre, le Maroc (voir Encadré 11), l'Afrique du Sud et la République de Turkiye ont été jugés largement conformes à la norme d'ERD, la République de Turkiye passant d'une conformité partielle à une conformité totale.

ENCADRÉ 10. Le registre unique des bénéficiaires effectifs en Colombie

Ces dernières années, diverses entités gouvernementales colombiennes ont collaboré pour se conformer aux normes relatives aux bénéficiaires effectifs, telles que prescrites par le mandat de l'ERD et les recommandations du GAFI.



Depuis 2016, à ce jour quatre lois nationales ont été publiées (lois n°1819 de 2016, n°2010 de 2019, n°2155 de 2021 et n°2195 de 2022) sur des questions liées aux bénéficiaires effectifs, telles que sa définition, les procédures de diligence raisonnable, les sanctions applicables, et à la création de deux systèmes connexes :

- le Système d'identification des entités sans personnalité juridique (*Sistema de Identificación de Estructuras sin Personería Jurídica – SIESPJ*)
- le Registre unique des bénéficiaires effectifs (*Registro Único de Beneficiarios Finales – RUB*) géré par l'administration fiscale (*Dirección de Impuestos y Aduanas Nacionales - DIAN*).

La résolution réglementaire du RUB et du SIESPJ a été publiée en décembre 2021 et est entrée en vigueur en janvier 2022. En ce qui concerne le RUB, les entités obligées (personnes morales et constructions juridiques) constituées ou créées avant le 30 septembre 2022 doivent déposer leurs informations sur les bénéficiaires effectifs au plus tard le 31 décembre 2022. Celles constituées ou créées après le 30 septembre 2022 doivent déposer leurs informations sur les bénéficiaires effectifs au plus tard deux mois après leur inscription au registre fiscal unique ou au SIESPJ. Toutes les informations doivent être fournies par le biais du système électronique d'une DIAN.

Le SIESPJ délivrera un numéro d'identification des structures non constituées en société aux structures non constituées en société ou similaires qui ne sont pas tenues de s'inscrire au registre fiscal unique, ce qui leur permettra de déclarer leurs bénéficiaires effectifs au RUB.

Les personnes physiques qui sont inscrites au Registre fiscal unique seront informées si elles ont été déclarées comme bénéficiaires effectifs dans le RUB.

La DIAN est actuellement en train de valider les informations communiquées jusqu'à présent au RUB et de déterminer les sanctions en cas de non-déclaration ou de déclaration erronée.

La Colombie a été soutenue par le Secrétariat du Forum mondial lors de la rédaction des lois et règlements sur les bénéficiaires effectifs, et a également reçu un soutien technique de l'autorité fiscale du Pérou.

Source : Direction des impôts nationaux et des douanes de Colombie, *Rapport sur la transparence fiscale en Amérique Latine 2022*, op. cit

2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

ENCADRÉ 11. Le parcours du Maroc vers la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

La mise en œuvre de la norme d'échange de renseignements sur demande (ERD) au Maroc, qui a été soutenue par le Secrétariat du Forum mondial, a été initialement évaluée lors du premier cycle d'examen en 2016. À ce titre, la juridiction a été notée conforme pour l'essentiel. À la suite du lancement du second cycle d'examen en 2016 sur la base de termes de référence renforcés, le Secrétariat a convenu d'un programme d'assistance technique sur mesure pour le Maroc couvrant de multiples domaines.

L'assistance s'est attachée à la fois à vérifier que les lacunes précédemment identifiées avaient été corrigées et à analyser le cadre juridique marocain et sa mise en œuvre dans la pratique à la lumière des nouvelles exigences introduites en 2016, notamment sur la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs. En plus de l'assistance fournie à distance et d'une visite sur place en juillet 2019, une assistance technique spécifique a été fournie sur le bénéficiaire effectif par le biais d'un séminaire dédié auquel ont participé 65 fonctionnaires et représentants des professions financières et juridiques au Maroc.

Dans le cadre du programme d'assistance technique, le Secrétariat a fourni des conseils sur la législation et la réglementation visant à mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs et à remédier aux autres lacunes identifiées dans le domaine du bénéficiaire effectif. Ainsi, l'adoption de la loi 12-18 modifiant et complétant la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en juin 2021, a permis la mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques auprès du Ministère chargé des Finances du Maroc. En outre, la législation a favorisé l'adoption d'une définition améliorée du bénéficiaire effectif, renforcé l'identification des clients et la vigilance sur leurs transactions, et clarifié la liste des personnes physiques et morales soumises à la loi.

Les efforts du Maroc et sa coopération avec le Secrétariat du Forum mondial ont abouti à des résultats très positifs, avec le maintien de la note globale de « Conforme pour l'essentiel » lors du second cycle d'examens en 2022 et l'amélioration des notes sur trois éléments : l'élément A.1 sur la disponibilité des renseignements relatifs à la propriété, qui est passé de « Partiellement conforme » à « Conforme pour l'essentiel » en raison du nouveau cadre sur le bénéficiaire effectif ; l'élément A.2 sur la disponibilité des renseignements comptables, qui est passé de « Conforme pour l'essentiel » à « Conforme » en raison de la mise en place de nouvelles sanctions pour non-respect des obligations relatives aux documents comptables ; et l'élément C.1 sur les mécanismes de l'ERD, qui est passé de « Conforme pour l'essentiel » à « Conforme » en raison de l'adhésion du Maroc à la MAAC en 2019 et des relations qui en découlent avec plus de 50 nouvelles juridictions.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements (EAR), le Maroc a reçu le soutien de la France et du Secrétariat à travers un projet pilote lancé en 2018. Le Maroc a signé l'accord multilatéral entre autorités compétentes pour l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers en juin 2019 marquant ainsi son engagement à débuter les échanges en septembre 2021 et a introduit à cet effet des mesures législatives au niveau de son code général des impôts. Cependant, en raison de l'impact de la pandémie COVID-19 et de la nécessité de finaliser la législation secondaire, de développer une infrastructure informatique et d'assurer une gestion appropriée de la sécurité de l'information (GSI), le Maroc a reporté son engagement à 2025. Le Maroc reste engagé à mettre en œuvre la norme d'EAR et continue de bénéficier de l'assistance technique du Secrétariat, particulièrement dans le cadre du projet pilote avec la France, et ce, dans tous les aspects de mise en œuvre, y compris la GSI.

Source : Direction générale des impôts du Maroc

“ Le Maroc apprécie le soutien apporté par le Secrétariat du Forum mondial au fil des ans pour la mise en œuvre des normes de transparence fiscale. Les progrès réalisés ont été reconnus avec la note positive obtenue en ce qui concerne le respect par le Maroc de la norme d'échange de renseignements sur demande. Le Maroc est certain de pouvoir compter sur l'assistance continue du Secrétariat du Forum mondial au cours des prochaines années, particulièrement dans le cadre du projet pilote avec la France, et ce, pour démarrer ses premiers échanges automatiques en 2025. ”

M. Younes Idrissi Kaitouni, Directeur Général des impôts, Maroc



2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME D'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPTES FINANCIERS

Projets pilotes sur l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers

Lancés pour la première fois en 2014, les projets pilotes d'EAR sont coordonnés par le Secrétariat avec les juridictions développées partenaires pour aider les juridictions en développement à mettre en œuvre l'EAR. Trois projets pilotes (la Colombie et l'Espagne, le Pakistan et le Royaume-Uni, l'Albanie et l'Italie) ont abouti à des conclusions positives, la Colombie commençant les échanges selon la norme d'EAR en 2017, le Pakistan en 2018 et l'Albanie en 2020.

Les projets pilotes d'EAR en cours n'ont pas tous progressé comme prévu. Pour différentes raisons, les projets pilotes entre la France et le Maroc, le Royaume-Uni et l'Égypte, et l'Australie et les Philippines n'ont pas progressé de manière significative en 2022. Le projet pilote entre l'Allemagne et la Géorgie a réalisé des progrès concrets (voir Encadré 12). Plus récemment, un projet pilote d'EAR impliquant la Tunisie, la Suisse et le Secrétariat a été officiellement lancé en janvier 2022³, peu après que la Tunisie s'est engagée à débuter ses échanges automatiques de renseignements d'ici 2024.

3. www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/la-suisse-et-le-secretariat-du-forum-mondial-assistent-la-tunisie-dans-la-mise-en-oeuvre-de-l-echange-automatique-de-reseignements.htm

ENCADRÉ 12. Un cheminement vers la mise en œuvre de l'EAR en Géorgie

En décembre 2017, suite à un accord au niveau ministériel entre la Géorgie, l'Allemagne et le Secrétariat du Forum mondial, un projet pilote a été lancé pour la mise en œuvre de la norme d'EAR. De 2017 à septembre 2020, les partenaires du projet pilote ont travaillé à l'amélioration du cadre juridique de la Géorgie et à la sensibilisation des décideurs et des institutions financières du pays à la norme d'EAR. À l'issue de cette première étape, la Géorgie s'est formellement engagée à commencer ses premiers échanges dans le cadre du standard d'EAR en septembre 2023. Cependant, en octobre 2021, la Géorgie a informé l'Allemagne et le Secrétariat du report du premier échange d'un an, jusqu'en septembre 2024, en raison de la pandémie de COVID-19.



En novembre 2022, lors de la réunion plénière du Forum mondial, M. Lasha Khutishvili, Ministre des Finances de Géorgie, a signé le NCD-AMAC, une étape importante dans l'engagement et la mise en œuvre de l'EAR. Cette signature a été suivie par la promulgation de la législation sur l'EAR en décembre 2022, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Dans le cadre du même projet pilote, des progrès significatifs ont également été réalisés de 2018 à 2022 pour améliorer la gestion de la sécurité de l'information en Géorgie. Les rapports d'assistance technique du Secrétariat ont fourni des recommandations détaillées sur les aspects à améliorer, et ont été suivis de sessions virtuelles fournissant des orientations détaillées sur la mise en œuvre des recommandations. En outre, un travail important est actuellement réalisé sur la conception du portail d'EAR de la Géorgie avec le soutien d'experts allemands pour l'élaboration et la mise en œuvre des spécifications techniques du portail. Avec la mise en œuvre des recommandations relatives à sa gestion de la sécurité de l'information, la Géorgie devrait lancer son évaluation de la confidentialité et de la sauvegarde des données en 2023 et commencer les échanges réciproques de la NCD d'ici 2024.

Source : Le service des impôts de Géorgie

“ Je suis fier d'avoir ajouté la Géorgie aux 95 signataires de l'accord NCD-AMAC. C'est une grande réussite pour la Géorgie après de nombreuses années de travail et cela marque l'étape ultime pour la mise en œuvre de la norme d'EAR en septembre 2024, conformément à notre engagement précédent. Nous sommes impatients de récolter les bénéfices de notre appartenance à la communauté internationale de la NCD et de lutter contre l'évasion fiscale offshore. ”

M. Lasha Khutishvili, Ministre des Finances, Géorgie



2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

Poursuite de l'approche modulaire pour l'assistance technique

Le Secrétariat fournit une assistance pour la mise en œuvre de la norme d'EAR sur la base d'une approche modulaire conçue pour libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement⁴.

Visant à réaliser le potentiel de l'EAR par le biais d'une approche renforcée du renforcement des capacités et de l'assistance technique, l'approche se concentre sur le transfert de connaissances sur les exigences de la mise en œuvre de l'EAR du Secrétariat aux décideurs et aux experts des administrations fiscales (voir Encadré 13). En conséquence, la juridiction assistée devient un acteur informé de son programme de renforcement des capacités et s'approprie réellement ses résultats.

En 2022, 54 juridictions ont reçu une assistance pour la mise en œuvre de la norme d'EAR, notamment des juridictions qui se sont engagées à entreprendre les premiers échanges en 2022 (Kenya), 2023 (Moldavie, Monténégro, Thaïlande, Ouganda) et 2024 (Géorgie, Rwanda et Tunisie). Le Maroc, qui s'était initialement engagé à commencer les échanges en 2022, a reporté ses premiers échanges à 2025 et continuera à recevoir une assistance pour respecter son engagement. En outre, l'Arménie, la Macédoine du Nord, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Sénégal bénéficient d'une assistance législative avant de prendre un engagement formel en matière d'EAR.

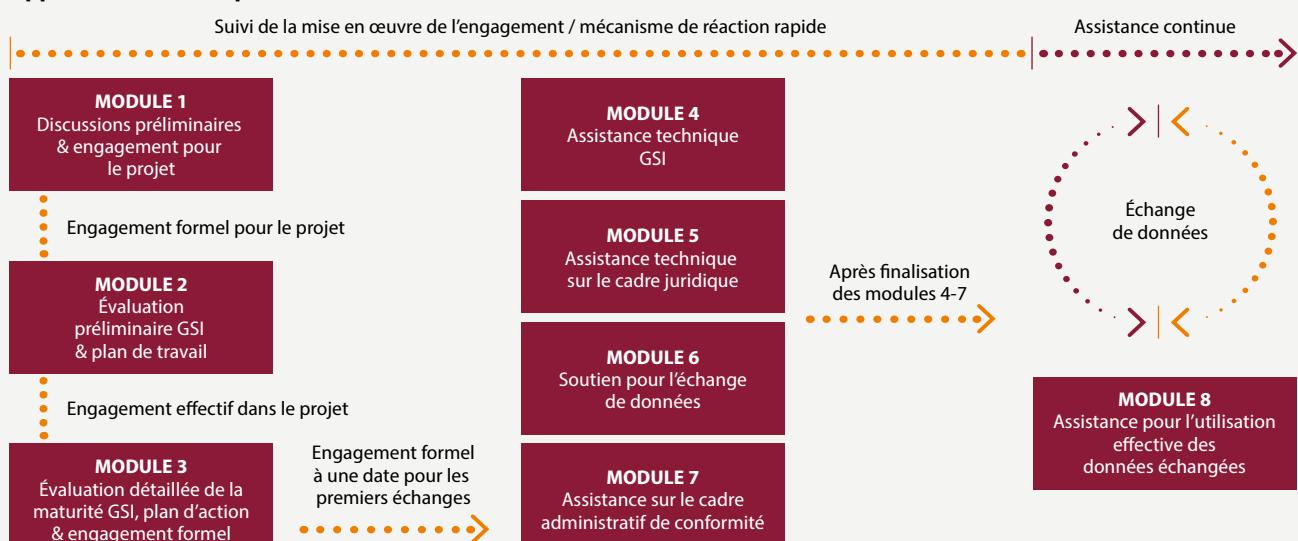
4. OCDE (2021), *Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement, Stratégie 2021*, www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/strategie-ear-pays-en-developpement.pdf

ENCADRÉ 13. Libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement, Stratégie 2021

La stratégie est basée sur une approche modulaire qui divise les programmes d'assistance technique en plusieurs modules cohérents et logiques, avec des objectifs spécifiques à atteindre pour passer d'un module à l'autre.

Conformément à la stratégie de renforcement des capacités 2020 du Forum mondial, l'approche modulaire est mise en œuvre pour garantir une meilleure allocation des ressources et un meilleur suivi.

Approche modulaire pour la mise en œuvre de l'EAR-NCD



Alors que les modules 1 à 3 se déroulent successivement, les modules 4 à 7 peuvent être initiés simultanément ou consécutivement, et dans l'ordre pertinent, en fonction des circonstances particulières de la juridiction.

Quant au module 8 sur l'assistance à l'utilisation effective des données échangées, il est considéré comme une assistance continue.

2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

ENCADRÉ 14. La mise en œuvre réussie de la norme d'EAR en Jamaïque

La Jamaïque s'est volontairement engagée à mettre en œuvre la norme d'EAR en juillet 2021. En tant que pays en développement sans centre financier, la Jamaïque n'était pas tenue de s'engager à mettre en œuvre la norme à une date précise, mais elle a considéré l'adoption de la norme d'EAR comme une étape cruciale pour améliorer ses capacités pour une administration fiscale efficace et conforme aux normes internationales dans le cadre de l'engagement du pays en faveur de la transparence fiscale et des efforts internationaux contre la fraude et l'évasion fiscales.



Alors que la Jamaïque s'est engagée à mettre en œuvre la norme, elle a reçu un soutien constant du Secrétariat du Forum mondial tout au long des différentes étapes du processus. Dans un premier temps, le Secrétariat a apporté son soutien pour sensibiliser et conscientiser les principales parties prenantes concernées par la mise en œuvre de la norme. En outre, une assistance technique a été fournie par le Secrétariat pour la rédaction de la législation jamaïcaine sur l'EAR, qui a été promulguée en décembre 2020 après des retards dans la procédure législative dus à l'impact de la pandémie de COVID-19.

À la suite de la réforme du cadre juridique, la Jamaïque a initié son évaluation de la confidentialité et protection des données. Grâce à un plan d'assistance technique sur mesure lancé en février 2021, le Secrétariat a apporté son soutien à l'amélioration du cadre de la GSI de la Jamaïque en vue de l'évaluation. Malgré des difficultés techniques initiales pour modifier ses systèmes informatiques, la Jamaïque a été en mesure de respecter son engagement et a lancé les échanges automatiques en septembre 2022.

Source : Administration fiscale de la Jamaïque

L'assistance fournie couvre tous les domaines de la mise en œuvre de la norme d'EAR. Elle comprend la signature et l'activation de l'NCD-AMAC (13 juridictions) et la rédaction ou l'amélioration du cadre juridique national (21 juridictions). Un soutien a également été apporté en ce qui concerne la conception du portail d'EAR (4 juridictions) et l'inscription au système de transmission commun (3 juridictions).

Grâce à l'assistance fournie, le Monténégro et la Thaïlande ont signé le NCD-AMAC tandis que les Maldives et la Jamaïque l'ont activé. Les Maldives et la Jamaïque (voir Encadré 14) ont commencé leurs premiers échanges d'EAR en 2022. En outre, le cadre juridique de l'EAR de quatre pays en développement a été jugé « en place mais nécessite des améliorations » (2 juridictions) ou « en place » (2 juridictions). Enfin, 13 pays en développement ont reçu la note « En bonne voie » lors de leur premier examen de l'efficacité de l'EAR.

Focus sur le programme d'assistance technique sur la conformité administrative

La norme d'EAR exige que les juridictions veillent à ce que (i) toutes les Institutions financières déclarantes appliquent des procédures de diligence raisonnable et communiquent des renseignements complets et exacts sur tous les comptes financiers qui doivent être déclarés ; (ii) l'échange de renseignements ait lieu avec tous les partenaires appropriés intéressés ; et (iii) les renseignements restent confidentiels.

Pour garantir le respect de ces exigences, la norme d'EAR exige que les juridictions aient mis en place un cadre de conformité efficace. Ce cadre doit consister en des règles et des procédures administratives visant à assurer la mise en œuvre effective et le respect des obligations de déclaration et des procédures de diligence raisonnable.

De récentes évaluations dans le cadre du processus d'examen par les pairs de l'EAR ont révélé que de nombreuses juridictions ont eu du mal à concevoir et à mettre en œuvre un cadre de conformité efficace, ce qui a conduit à des évaluations non satisfaisantes. Comme cet aspect de la norme d'EAR a été identifié comme un défi pour de nombreuses juridictions, le Secrétariat a mis en place un plan d'action spécifique

2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

ENCADRÉ 15. Assistance technique pour le développement d'un cadre de conformité administrative pour l'EAR au Costa Rica

Le Costa Rica a échangé pour la première fois des informations dans le cadre de la norme d'EAR en 2018. Le cadre juridique du Costa Rica a été évalué en 2020 et sa mise en œuvre pratique a été évaluée en 2022. Certaines lacunes importantes ayant été identifiées dans le cadre du processus d'examen par les pairs, le Costa Rica a été classé comme « Pas en place » pour son cadre juridique et comme « Non conforme » en ce qui concerne son efficacité dans la pratique. Dans le but d'assurer la qualité des informations fournies par les institutions financières dans le cadre de la Norme commune de déclaration, le Costa Rica a demandé une assistance technique au Secrétariat du Forum mondial pour remédier aux lacunes identifiées dans son cadre juridique ainsi que dans son cadre de conformité administrative.



L'assistance technique a été initiée via un vaste plan d'action avec les autorités du ministère des finances, qui couvrait les lacunes précédemment identifiées dans différents domaines. Outre l'aide apportée pour combler les lacunes juridiques, le plan d'action s'est concentré sur les piliers suivants du cadre de conformité administrative visant à assurer une mise en œuvre efficace de la norme : (i) procédures internes de conformité et de prévention du contournement des déclarations, évaluation des risques et formation du personnel ; (ii) améliorations de la plate-forme technologique et (iii) amélioration des relations avec les institutions financières déclarantes.

Dans le cadre de l'assistance technique fournie, le Costa Rica a examiné le modèle de stratégie de conformité administrative pour l'EAR élaboré par le Forum mondial afin de développer sa propre stratégie de conformité. En outre, le Costa Rica a mis en place un programme pilote avec certaines institutions financières déclarantes pour une transparence accrue dans neuf domaines de la conformité à la NCD, y compris la diligence raisonnable et les procédures de déclaration. Les informations recueillies ont permis d'obtenir une vue d'ensemble de la situation actuelle au Costa Rica et constituent la base de la rédaction d'une proposition d'orientation pour la conformité aux normes de la NCD, avec la contribution du Secrétariat du Forum mondial. Le travail continu du Costa Rica avec le Forum mondial permettra la mise en œuvre correcte des recommandations précédentes et renforcera la transparence fiscale et la coopération avec les juridictions partenaires de la convention.

Source : Direction générale des impôts du Costa Rica

pour y remédier. Le Secrétariat a développé un modèle de stratégie de conformité administrative⁵ pour aider les juridictions à développer, améliorer et mettre en œuvre leur propre stratégie de conformité administrative, et a mis le modèle de stratégie à la disposition de ses membres sur demande. En juillet, 200 délégués de 88 juridictions ont participé à une session d'information virtuelle axée sur la stratégie modèle et l'assistance technique disponible pour les juridictions engagées dans l'EAR.

En 2022, 51 juridictions ont demandé la Stratégie modèle. En outre, 32 juridictions ont demandé une assistance technique sur mesure pour l'élaboration de leur cadre de conformité sur la base de la Stratégie Modèle élaborée par le Secrétariat. Ces demandes ont entraîné une augmentation significative de la charge de travail en matière d'assistance technique.

Le Secrétariat fournit actuellement une assistance technique sur mesure aux juridictions requérantes, dans le but d'aider à l'élaboration de stratégies de conformité administrative. Le travail technique bilatéral a déjà commencé avec 23 juridictions en 2022 (voir Encadré 15). En outre, une assistance technique sera fournie aux juridictions pour la mise en œuvre dans la pratique des stratégies élaborées.

5. Le modèle de stratégie de conformité administrative a été élaboré grâce au soutien financier du Royaume-Uni et d'autres partenaires de développement (Allemagne, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suisse et Union européenne).

2. Soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale

Assistance à la gestion de la sécurité de l'information

Depuis 2019, le développement d'une composante de la GSI dans le programme de renforcement des capacités a contribué à accroître l'engagement des pays en développement pour l'EAR. Ce travail s'est étendu et amélioré sur la base d'une méthodologie solide et du recrutement d'experts de la GSI pour mieux soutenir les pays en développement et s'assurer qu'ils répondent aux exigences d'échanges réciproques. Il constitue désormais l'épine dorsale de la stratégie d'EAR du Secrétariat.

De plus en plus de pays en développement explorent leur participation à l'EAR et/ou répondent aux exigences d'évaluation de la confidentialité du Forum mondial et du Cadre inclusif sur l'érosion de la base et le transfert de bénéfices (BEPS). L'approche hybride permet de répondre aux besoins des pays en développement en maintenant un soutien continu pour faire avancer le travail technique jusqu'au point où une assistance sur place est nécessaire. Une approche progressive est suivie sur la base d'une évaluation de la maturité des dispositifs de GSI des administrations fiscales, ce qui permet un soutien spécifique ciblé pour améliorer les aspects les plus faibles dans les juridictions soutenues.

Actuellement, 26 juridictions bénéficient d'une assistance en matière de GSI pour préparer leurs évaluations pré ou post-échange et pour améliorer leur cadre de GSI, ce qui inclut un soutien sur la manière de remplir le questionnaire de confidentialité, des rapports sur les lacunes identifiées avec les recommandations correspondantes, des plans d'action pour répondre à ces recommandations, ainsi que des solutions techniques. Du fait d'évaluations de confidentialité réussies avant l'échange, le Ghana, le Kenya, les Maldives et la Thaïlande (voir Encadré 16) ont été approuvés pour recevoir des informations dans le cadre de la norme d'EAR en 2022.

ENCADRÉ 16. Assistance technique de GSI fournie à la Thaïlande

Lors de la mission de lancement du programme d'accompagnement de la Thaïlande en septembre 2017, les hauts fonctionnaires et les parties prenantes ont exprimé le ferme engagement du pays à respecter les normes internationales en matière de transparence et d'EAR et à rejoindre la communauté internationale dans la lutte contre l'évasion fiscale. En 2020, la Thaïlande s'est engagée à mettre en œuvre la norme d'EAR avec des premiers échanges en 2023, puis a signé le NCD-AMAC en mars 2022. À partir de 2018, le Forum mondial, conjointement avec ADB, a mené des missions de renforcement des capacités et des travaux virtuels avec la Thaïlande axés sur l'analyse des lacunes des dispositifs de GSI du Ministère thaïlandais des Finances en vue de déterminer son niveau de conformité aux exigences de confidentialité et de sauvegarde des données de l'EAR et donc son état de préparation à l'EAR sur une base réciproque.

Le Forum mondial et ADB ont ensuite soutenu la Thaïlande dans son ambitieux programme de travail visant à satisfaire à la GSI et aux autres éléments constitutifs de la norme d'EAR au cours de la période 2019-2022, notamment par une assistance technique, des ateliers et une évaluation fictive de la confidentialité et de la protection des données. Le département des recettes de la Thaïlande a réalisé des transformations significatives dans ses dispositions de GSI, y compris l'adoption de diverses politiques de sécurité, telles qu'une politique globale améliorée de sécurité de l'information, un cadre de gestion des risques, des améliorations à sa politique en matière de données pour couvrir les points de terminaison et les dispositifs amovibles, et également des améliorations dans divers aspects de l'infrastructure physique et technologique. L'engagement en faveur de la sécurité de l'information a été renforcé par la certification ISO27001 du centre de surveillance et d'exploitation de la sécurité du ministère thaïlandais des Finances.

Grâce à tous les efforts substantiels entrepris, la Thaïlande a passé avec succès son évaluation de confidentialité préalable à l'échange. La Thaïlande devrait commencer à échanger des informations de manière réciproque dans le cadre de la norme d'EAR en 2023.

Source : Administration fiscal de la Thaïlande



3 | Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial a été lancé en 2011 et s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie en réponse aux changements importants et aux nouveaux défis du paysage mondial de la transparence fiscale. Afin de répondre aux multiples besoins des membres du Forum mondial et d'aborder différents aspects des normes, le Secrétariat poursuit une approche hybride qui équilibre les activités sur mesure conçues pour les besoins spécifiques d'une région ou d'un pays avec des activités visant des besoins plus larges identifiés dans tous les pays membres.

En outre, au cours des dernières années, le Secrétariat a investi dans de nouveaux programmes innovants visant à renforcer les capacités des juridictions assistées de manière durable et inclusive, notamment les programmes « Former le Formateur » et « Femmes leaders en matière de transparence fiscale ». L'objectif de ces nouveaux programmes innovants est de s'assurer que les juridictions s'approprient davantage les connaissances et les compétences, ce qui constitue une étape vers une coopération et une participation accrues aux travaux sur la transparence fiscale.



3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

ÉVÉNEMENTS DE FORMATION

Les formations sont au cœur des stratégies de renforcement des capacités et du renforcement des capacités des autorités compétentes et des vérificateurs afin qu'ils puissent utiliser au mieux les normes de transparence pour assurer la mobilisation des ressources nationales. En 2022, plus de 4 500 fonctionnaires de 156 juridictions membres et 20 juridictions non-membres ont été formés sur divers sujets liés à la transparence fiscale et à la coopération administrative (voir Tableau 4), notamment :

- 28 formations à distance, 1 formation hybride et 10 événements sur site
- 19 événements régionaux et 20 formations spécifiques par pays.

Tableau 4. Nombre de formations et de participants par thème

Sujet	Nombre de formations	Nombre de participants
EAR	14	1 702
Bénéficiaires effectifs	5	335
Confidentialité	6	411
ERD/EAR	8	815
Unité d'ER	1	177
Séminaire « Last Mile »	4	1 091
Recouvrement transfrontalier des créances fiscales	1	31
Total	39	4 562

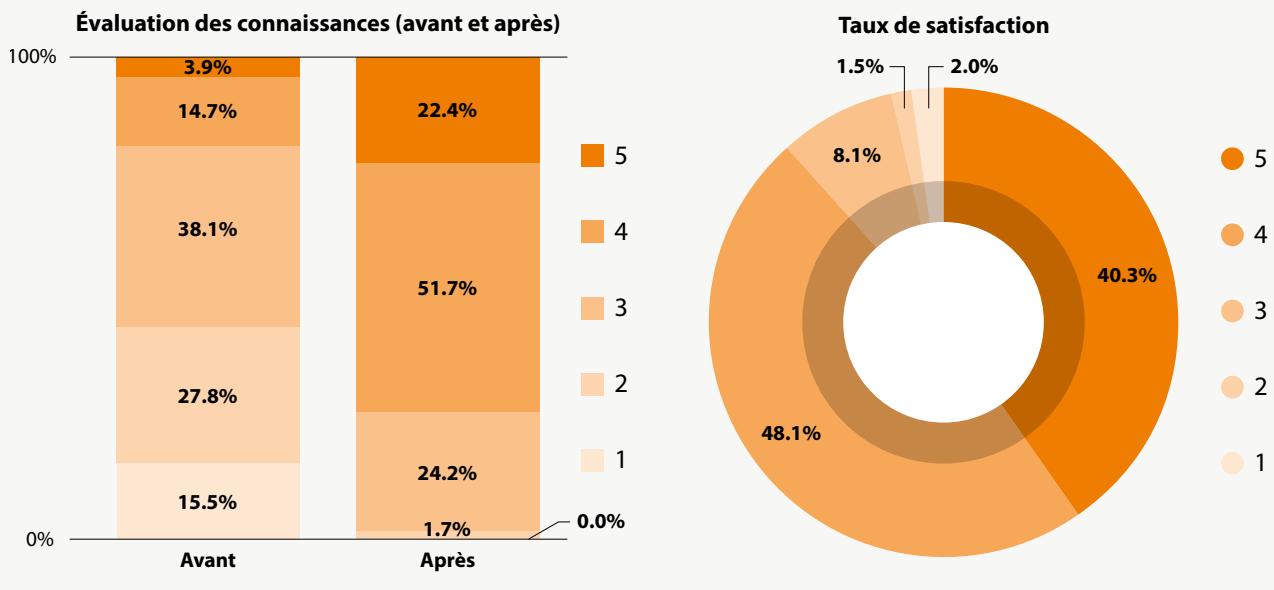


Tout en continuant de proposer ses formations classiques, telles que le séminaire dit du « dernier kilomètre » axé sur la sensibilisation des contrôleurs fiscaux afin d'accroître la sensibilisation et l'efficacité de la coopération fiscale internationale et de l'ER, le Secrétariat a étendu son offre sur la confidentialité et la protection des données et a organisé une première formation sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement fiscal. En particulier, le Secrétariat développe actuellement deux nouveaux formats de formation de GSI qui seront disponibles pour les membres d'ici la fin de l'année : un atelier de gestion des risques de GSI et une formation de sensibilisation à la GSI pour les cadres supérieurs.

Le Secrétariat continue de suivre la satisfaction des participants. Des retours très positifs ont été reçus des participants aux événements virtuels par le biais d'enquêtes envoyées après les formations. Le retour d'information reflète une nette amélioration de l'évaluation des connaissances des participants, 73.7 % d'entre eux évaluant leurs connaissances comme élevées après le cours, contre 18.4 % avant la formation. Les activités de formation du Secrétariat ont été notées 4,4 sur 5 par les participants (voir Figure 3 et Tableau 5).

3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

Figure 3. Progression des connaissances et du niveau de satisfaction



L'un des principaux points positifs soulevés est que les formations virtuelles offrent des possibilités d'apprentissage aux participants de différentes juridictions, sans les exigences de déplacement ou les défis logistiques souvent rencontrés avec les réunions en personne. Les points d'amélioration identifiés restent le temps alloué, qui semble parfois insuffisant, en particulier lorsque les participants sont activement engagés, les problèmes de connectivité et le souhait d'un certain nombre de participants d'avoir des formations en face à face. L'offre de formations virtuelles restera en équilibre avec les événements sur site.

Tableau 5. Indicateurs de progrès des connaissances et de satisfaction

Évaluation des connaissances avant et après la formation	Évaluation moyenne du niveau de connaissances (1 : Pas familier, 3 : Moyen, 5 : Avancé)
Avant la formation	2.6
Après la formation	4.1
Taux de satisfaction – Modèles de déclarations	Niveau moyen d'accord avec les affirmations (1 : Pas du tout d'accord, 3 : Neutre, 5 : Tout à fait d'accord)
Le contenu était bien organisé et facile à suivre	4.4
Le programme a atteint les objectifs fixés	4.3
Les instructeurs ont été clairs et efficaces dans la transmission du contenu des cours	4.4
Les instructeurs étaient accessibles et répondaient bien aux questions	4.5
La participation et l'interaction ont été encouragées	4.4
Le matériel de formation était clair et couvrait adéquatement le contenu du programme	4.3
Les études de cas étaient bonnes et ont amélioré ma compréhension du sujet	4.3
Le temps alloué à la formation était suffisant	4.1
Les installations étaient adéquates et confortables	4.2
Je recommanderai ce programme à d'autres personnes	4.6
Moyenne	4.4



Togo

Atelier conjoint du Forum mondial, du CREDAF et de l'Office Togolais de Recettes sur la mise en oeuvre et le fonctionnement efficace de l'échange de renseignements, 23-25 mai 2022, Lomé, Togo.



Burkina Faso

Une délégation de l'OCDE et du Forum mondial visite le Burkina Faso pour discuter du Programme de Transition fiscale en Afrique de l'Ouest, 19-20 septembre 2022, Ouagadougou, Burkina Faso.



Indonésie

Atelier sur la mise en oeuvre de l'échange automatique, 7-10 juin 2022, Bali, Indonésie.

Mongolie

Préparation du deuxième cycle d'examen par les pairs de la Mongolie sur l'échange de renseignements sur demande, 15-18 août 2022, Ulaanbaatar, Mongolie.



Tunisie

Atelier sur la mise en œuvre effective de la norme internationale pour l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers, 23-24 mai 2022, Tunis, Tunisie.

Égypte

Formation à l'échange de renseignements pour les contrôleurs fiscaux égyptiens, 22-24 novembre 2022, Le Caire, Égypte.



3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

NOUVEAUX OUTILS DE CONNAISSANCE

Le Secrétariat continue à investir dans le développement de cours d'apprentissage en ligne et de boîtes à outils pratiques en tant qu'instruments pour la bonne mise en œuvre des normes, le partage des connaissances avec les fonctionnaires des membres du Forum mondial et d'autres parties prenantes, et l'utilisation efficace de la transparence fiscale et de la coopération administrative.

Les cours d'apprentissage en ligne et les boîtes à outils ont pour objectif de répondre à des besoins plus larges identifiés dans plusieurs juridictions membres et ont généré des résultats positifs au cours des dernières années en tant qu'outils de transparence fiscale utilisés pour soutenir les efforts de mobilisation des ressources nationales.

Cours d'apprentissage en ligne

Depuis 2019, le Forum mondial a développé des cours d'apprentissage en ligne qui font partie intégrante de ses activités de renforcement des capacités. Les cours d'apprentissage en ligne permettent aux participants de progresser dans le cours à leur propre rythme et de revoir les informations lorsque cela est nécessaire. Les cours d'apprentissage en ligne du Forum mondial sont gratuits et peuvent être consultés à tout moment par les fonctionnaires des juridictions membres. L'achèvement des différents modules d'apprentissage en ligne garantit un niveau de connaissances de base à tous les participants avant les sessions de formation virtuelle sur mesure ou les réunions d'assistance technique. Les sept cours d'apprentissage en ligne du Forum mondial ont été suivis par plus de 8 300 fonctionnaires (+3 207 en 2022).

Plus récemment, le Secrétariat a lancé en mars 2022 un cours d'apprentissage en ligne axé sur l'EAR. Le cours donne un aperçu complet de la norme d'EAR et fournit des conseils sur l'identification des institutions déclarantes, des comptes déclarables et sur l'application des procédures de diligence raisonnable. Le cours, qui est disponible en anglais, en français et en espagnol, a déjà été suivi par 910 fonctionnaires. En outre, le Secrétariat a également publié fin 2022 un apprentissage en ligne pour aider les fonctionnaires à mieux comprendre le cadre de gestion de la sécurité de l'information, qui est disponible en anglais avec des versions française et espagnole à venir en 2023.

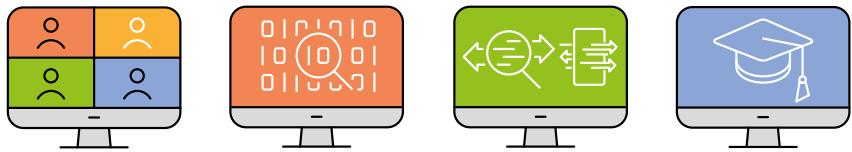
En outre, les autres modules d'apprentissage en ligne du Forum mondial, disponibles sur la plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (KSP_{TA}) en anglais, français et espagnol, ont été suivis par un nombre croissant de fonctionnaires :

- Le module d'apprentissage mixte du Forum mondial, initialement conçu pour être suivi par les participants avant les réunions en personne, a été lancé en avril 2019 et a été suivi par 3 722 fonctionnaires (+647 en 2022).
- Le cours sur les bénéficiaires effectifs - conçu conjointement avec ADB pour fournir des informations sur les exigences, les normes et la mise en œuvre des registres de bénéficiaires effectifs - a été lancé en juillet 2020 et a été suivi par 1 628 fonctionnaires (+512 en 2022).
- Le cours sur l'échange de renseignements sur demande, qui donne un aperçu détaillé de l'ERD, a été lancé en octobre 2020 et a été suivi par 1 625 fonctionnaires (+754 en 2022).
- La formation en ligne sur le processus d'évaluation de la confidentialité et de la protection des données a été lancée en octobre 2021 et a été suivie par 308 fonctionnaires (+232 en 2022).
- La formation en ligne sur les exigences en matière de confidentialité et de protection des données a été lancée en octobre 2021 et a été suivie par 197 fonctionnaires (+152 en 2022).

3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

Le Secrétariat développe actuellement des cours d'apprentissage en ligne supplémentaires qui seront mis rapidement à la disposition de ses membres. Les nouveaux cours en ligne seront particulièrement axés sur l'EAR et la GSI, en reconnaissance de l'adoption croissante de la norme d'EAR par les membres du Forum mondial et de la nécessité d'améliorer les aspects de la gestion de la sécurité de l'information pour garantir la confidentialité et la protection des données.

- Le système de transmission commun - Les principes de base
- Mise en place d'un cadre de GSI
- Comprendre la documentation en matière de GSI
- Gestion mixte des risques en matière de GSI.



Boîtes à outils et autres outils

L'élaboration de boîtes à outils et d'autres outils est une activité essentielle de renforcement des capacités du Forum mondial.

Boîtes à outils

Le Secrétariat a contribué au Manuel du CIAT pour le contrôle de la planification fiscale internationale¹ en rédigeant le Chapitre 5.3 sur la coopération internationale² qui a été publié en octobre 2022. Ce chapitre présente les différentes formes d'ER à la disposition des juridictions, ainsi que les formes améliorées d'assistance administrative qui peuvent avoir lieu entre les juridictions.

Le Secrétariat élabore également une boîte à outils sur l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales. Cette boîte à outils aidera les membres du Forum mondial à mettre en œuvre des fonctions d'assistance transfrontalière pour le recouvrement des créances fiscales. Elle se concentrera sur les aspects essentiels de cette forme d'assistance, notamment : (i) des informations sur l'assistance administrative pour le recouvrement transfrontalier des créances fiscales ; (ii) le cadre administratif et opérationnel à mettre en œuvre pour soutenir l'assistance ; (iii) les listes de contrôle à utiliser pour traiter les demandes d'assistance entrantes et sortantes ; et (iv) les modèles à utiliser dans le processus.

Outre l'élaboration de nouvelles boîtes à outils, le Secrétariat continue de travailler à la traduction de celles-ci, les versions traduites étant essentielles pour garantir l'accessibilité des publications aux membres et aux parties prenantes de toutes les régions. En 2022, le Secrétariat a publié des versions française et espagnole de la boîte à outils pour la mise en œuvre de la norme d'EAR, une version française, portugaise et espagnole du Manuel modèle sur l'échange de renseignements à des fins fiscales et une version française de la boîte à outils sur l'élaboration de cadres efficaces en matière de transparence des bénéficiaires effectifs (voir Annexe A).

Outre l'élaboration de nouvelles boîtes à outils, le Secrétariat continue de travailler à la traduction de celles-ci, les versions traduites étant essentielles pour garantir l'accessibilité des publications aux membres et aux parties prenantes de toutes les régions.

Outils et conseils

D'autres outils et documents d'orientation ont été élaborés ces dernières années par le Secrétariat à l'intention des fonctionnaires des pays membres. Disponibles sur demande, ces outils sont désormais référencés sur le site web du Forum mondial³. En 2022, le Secrétariat a mis les huit documents suivants à la disposition des fonctionnaires sur demande :

1. CIAT (2022), *Manual for the control of international tax planning*, www.ciat.org/manual-for-the-control-of-international-tax-planning/?lang=en.
2. CIAT (2022), *International cooperation chapter of the Manual for the control of international tax planning*, disponible en anglais et en espagnol sur www.ciat.org/5-3-cooperacion-internacional/?lang=en.
3. Documents mis à la disposition des autorités fiscales sur demande : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/documents-disponibles-pour-les-autorites-fiscales-sur-demande.htm.

3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

- Cadre pour une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre de traités en Amérique latine, disponible en anglais et en espagnol
- Guide pour la conception et le développement d'une solution pour l'échange automatique de renseignements, disponible en anglais et en français pour répondre à la demande des juridictions qui souhaitent une assistance pour définir les exigences pour le développement de leur portail d'EAR
- Modèle de cadre de gestion des risques liés à la sécurité de l'information, disponible en anglais et en français
- Modèle de législation basé sur l'approche « copier-coller », disponible en anglais et en français
- Modèle de politique de gestion des vulnérabilités, disponible en anglais et en français
- Modèle de stratégie de conformité administrative, disponible en anglais, français et espagnol
- Outil d'auto-évaluation de la confidentialité pour les autorités non fiscales (projet d'utilisation plus large) disponible en anglais et en espagnol
- Recommandations sur les aspects de sécurité de l'information dans le cadre du travail à distance, disponibles en anglais et en français.

En 2022, 82 membres du Forum mondial ont demandé au moins un des outils et conseils développés par le Secrétariat.

Une série de politiques modèles dans le domaine pertinent de la GSI a commencé à être développée pour compléter celles déjà disponibles afin de répondre aux besoins des juridictions.

NOUVEAUX PROGRAMMES INNOVANTS

En complément de son programme de renforcement des capacités proposés aux juridictions membres au cours de la dernière décennie, le Secrétariat a développé d'autres programmes innovants de renforcement des capacités afin de s'assurer que des capacités durables et inclusives sont mises en place dans les juridictions assistées.

Pour atteindre ces objectifs, un nouveau format de renforcement des capacités a été développé, soutenu par un modèle de réseau, afin de renforcer l'appropriation et l'engagement des juridictions en développement dans leur programme de renforcement des capacités, de développer les connaissances et les compétences, tout en promouvant l'inclusion, y compris l'égalité des genres, et de soutenir l'appropriation effective des mécanismes de coopération administrative et leur utilisation pour soutenir leur stratégie de développement.

Programme de formation des formateurs

Le programme « Former le Formateur » est l'épine dorsale de la deuxième génération de formations développées par le Secrétariat. S'appuyant sur 10 ans d'activités de renforcement des capacités centrées sur les formations destinées aux juridictions membres, le Secrétariat a lancé ce nouveau programme innovant avec l'objectif de fournir aux experts locaux des connaissances en matière d'ER à diffuser facilement, rapidement et durablement dans les administrations fiscales nationales. Au lieu de dispenser un nombre limité de formations dans les juridictions membres, en raison des contraintes de ressources, l'approche adoptée consiste à développer une expertise locale en matière de formation. Le programme a une durée d'un an et est conçu pour garantir que des formations de qualité et fréquentes seront dispensées par des fonctionnaires compétents. L'objectif final est d'aider les juridictions participantes à fournir une formation locale sur l'ER aux vérificateurs fiscaux et aux responsables de l'ER, en créant

une capacité durable au sein des administrations fiscales et en augmentant l'appropriation locale des compétences techniques de l'ER.

Raison d'être du programme

Le programme est structuré de manière à assurer un soutien continu de la part du Secrétariat, les participants recevant tous les outils nécessaires à l'organisation de sessions de formation adaptées au contexte de leur juridiction.

- Au départ, le programme est lancé en fournissant aux participants beaucoup de connaissances et de matériel sur l'ER.
- Ensuite, le Secrétariat fournit un soutien et des conseils pour l'adaptation du matériel de formation à chaque contexte national spécifique dans le but d'assurer l'adéquation des sessions de formation aux administrations fiscales participantes.
- Des sessions de playback sont également organisées entre le secrétariat et les participants, ce qui permet à ces derniers d'utiliser leur matériel de formation personnalisé et de simuler leur futur rôle de formateur. Au cours de ces sessions, le secrétariat fournit des conseils sur la compréhension du contenu technique et sur les compétences générales des participants.
- Enfin, les participants sont censés organiser au moins deux sessions de formation (en personne ou à distance) dans leur juridiction d'ici la fin de l'année. Ces premières formations locales sont suivies par le Secrétariat qui définit le contexte du programme et assiste aux formations initiales des participants. Seuls les participants qui ont suivi les différentes phases du programme reçoivent un certificat.

Au lieu de dispenser un nombre limité de formations dans les juridictions membres, en raison des contraintes de ressources, l'approche adoptée consiste à développer une expertise locale en matière de formation.

L'une des conditions essentielles du programme est l'engagement ferme des juridictions participantes. Les participants sont désignés par le chef de leur administration fiscale et s'engagent à permettre au personnel désigné de consacrer le temps nécessaire au programme tout au long de l'année. Le programme comprend également une réunion avec les départements des ressources humaines et de la formation des juridictions participantes afin de s'assurer que les futures formations sur l'ER feront partie du programme de formation plus large de l'administration fiscale et que les futurs formateurs recevront le soutien nécessaire pour dispenser les formations.

Un succès en chiffres

Le programme pilote a été lancé en 2021 en Afrique avec 34 participants de 17 pays africains. Le succès de cette première année du programme, avec 24 formations locales organisées dans 12 pays pour 890 fonctionnaires des impôts, a encouragé le Secrétariat à poursuivre et à développer le programme.

En 2022, d'autres formations locales ont été organisées par les formateurs de la cohorte 2021 (voir Encadré 17), ce qui porte le nombre total de fonctionnaires formés par la cohorte 2021 à 1 375.

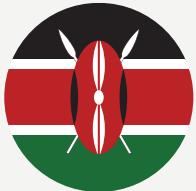
En raison du grand succès du pilote de 2021, une deuxième édition du programme a été lancée dans trois régions et a rassemblé 68 participants de 35 juridictions comme suit :

- Afrique (anglais) : 16 participants de 7 juridictions
- Afrique (français) : 10 participants de 6 juridictions
- Amérique latine : 20 participants de 10 juridictions
- Asie : 22 participants de 12 juridictions.

3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

ENCADRÉ 17. Un suivi sur l'édition 2021 du programme « Former le Formateur »

Mme Ivey Githaiga-Odundo, Unité d'échange de renseignements et d'engagement des parties prenantes, Autorité fiscale du Kenya.



Quel a été l'impact de votre participation au programme de formation des formateurs 2021 sur votre capacité technique et votre confiance en vous pour dispenser des formations ?

Le programme 2021 « Former le Formateur » a été un outil formidable qui a permis d'améliorer mes compétences oratoires et de présentation et de renforcer ma confiance en moi pour dispenser des formations. L'amélioration n'est pas seulement liée au matériel préformé, mais aussi à d'autres sujets connexes et à la possibilité de donner des conseils sur la meilleure façon de dispenser des formations à d'autres futurs formateurs.

Quel est le nombre de formations organisées au Kenya et le nombre de personnes formées en 2021 et en 2022 dans le cadre de ce programme

En 2021, l'Autorité fiscale du Kenya a organisé 2 sessions de formation et a formé 162 agents fiscaux. En 2022, 3 sessions de formation ont été organisées avec la participation de 118 fonctionnaires des impôts. En outre, une autre session de sensibilisation a été dispensée à 184 fonctionnaires. Au total, l'Autorité fiscale du Kenya a organisé 5 sessions de formation au cours desquelles 280 fonctionnaires fiscaux ont été formés et 1 session de sensibilisation à laquelle ont participé 184 fonctionnaires fiscaux.

Quelle est l'importance du soutien de la direction de l'Autorité fiscale du Kenya et de la coordination avec le département des ressources humaines/de la formation pour la mise en œuvre des formations locales ?

Le soutien reçu de la part de la direction a été exceptionnel autant qu'il a été important. Le chef de notre division a été d'un grand soutien, il nous a encouragé à demander l'approbation du directeur de l'Ecole administrative de l'autorité fiscale pour inclure dans le programme de l'institution ce que nous avions appris et reçu comme renforcement des capacités techniques dans le cadre du programme Former les formateurs, et que nous allons enseigner. D'autres départements ont également apporté leur soutien en fournissant des salles de réunion, des rafraîchissements pour les réunions en face à face, en désignant et en libérant des auditeurs et des enquêteurs pour qu'ils puissent participer pleinement aux sessions de formation sur une période de trois jours.

Quels sont les projets futurs en matière de formation continue au Kenya et dans la région ?

Les futurs plans du Kenya concernant la formation continue comprennent - mais ne sont pas limités à - ce qui suit :

- Former les auditeurs et les enquêteurs des principaux départements et continuer à les engager activement pour former et reformer les fonctionnaires des impôts.
- Former environ 100 fonctionnaires des impôts chaque année.
- Organiser des sessions de formation en face-à-face avec des groupes plus petits pour des sessions plus interactives et une compréhension plus profonde par les participants.
- Encourager l'Ecole administrative de l'administration fiscale du Kenya (KESRA) à ajouter la formation sur l'ER comme l'une des unités de son programme.
- Former tous les nouveaux agents qui rejoignent le bureau de l'autorité compétente.
- Offrir toute assistance technique ou renforcement des capacités demandés par nos juridictions partenaires.

Source : Administration fiscale du Kenya

3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

Au 31 décembre 2022, les 68 participants du programme « Former le Formateur » 2022 ont organisé 62 formations locales pour 2 187 fonctionnaires de leurs administrations fiscales respectives. Globalement, en seulement deux ans, le programme « Former le Formateur » a permis aux administrations fiscales de 49 juridictions de former plus de 3 562 fonctionnaires à l'ER, comme le détaille le Tableau 6.

Tableau 6. Résultats globaux du programme « Former le Formateur » en 2021 et 2022

Région	Cohorte 2021		Cohorte 2022		TOTAL
	Afrique	Afrique	Asie	Amerique Latine	
Nombre de pays	14	13	12	10	49
Nombre de participants (formateurs)	34	27	22	20	103
Part des femmes (%)	47 %	44 %	77 %	70 %	57 %
Nombre de formations proposées pour être dispensées	34	28	24	25	101
Nombre de formations dispensées	43	21	16	20	100
Nombre de fonctionnaires formés ⁽¹⁾	1 375	433	871	883	3 562
Part des femmes (%)	30 %	41 %	44 %	60 %	52 %

Note : les chiffres concernant la cohorte 2021 incluent les formations locales organisées en 2021 et 2022.

⁽¹⁾ Les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2022.

Pour permettre aux formateurs de partager leur expérience entre eux et de développer leur expertise avec le soutien continu du Secrétariat du Forum mondial, un réseau de formateurs locaux a été créé via une communauté en ligne dédiée.

Au-delà du nombre d'employés formés, les formations locales organisées dans le cadre immédiat du programme « Former le Formateur » ont déjà un impact positif sur l'utilisation de l'ER par les pays participants. Par exemple, à la suite de deux formations locales organisées en 2021 par deux formateurs certifiés au Kenya, l'administration fiscale connaît une augmentation significative du nombre de demandes d'ER, avec 208 demandes effectuées en 2022 contre 125 demandes effectuées en 2021.

Les lauréats du programme continuent à partager leur expérience et à collaborer par le biais du réseau « Former le Formateur ». Les formateurs de l'édition 2021 se sont rencontrés à deux reprises depuis le début de l'année 2022 pour partager les meilleures pratiques et discuter de leurs objectifs, réalisations et défis. Les formateurs de 2021 ont également accepté d'apporter leur soutien à leurs collègues lors de futures sessions de formation, notamment en intervenant directement dans les sessions de formation d'autres formateurs. L'un des enseignements tirés des premières réunions du réseau est la nécessité d'augmenter le nombre de formateurs dans chaque pays, car la capacité de formation peut devenir limitée si un formateur quitte l'administration fiscale ou se dirige vers un autre domaine.

Le programme de formation des formateurs est un engagement intensif qui nécessite un haut niveau d'engagement tout au long de l'année et au-delà (voir Encadré 18). En 2022, en raison de ces exigences intensives, deux participants ont dû se retirer du programme en raison d'autres engagements qui les ont empêchés de suivre le programme. De même, trois participants qui n'ont pas été en mesure d'assister à toutes les sessions et activités prévues ont été retirés du programme.

3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

ENCADRÉ 18. Témoignages de participants à l'édition 2022 du programme « Former le Formateur »

Mme Mariyam Himmath Hassan, Directrice adjointe des relations internationales et de la coopération, Autorité fiscale des Maldives (Maldives Inland Revenue Authority)

La participation au programme « Former le Formateur » m'a permis d'acquérir les connaissances et l'exposition nécessaires pour transmettre ce que j'ai appris à mes pairs. L'accès à des experts dans le domaine, ainsi que les conseils spécifiques des mentors du programme, m'ont aidé à identifier les domaines d'amélioration personnelle et ont considérablement augmenté ma confiance et ma capacité à mener des sessions de formation. Je suis convaincu que les formations dispensées dans le cadre de ce programme ont approfondi ma compréhension de l'ER efficace et de l'importance de considérer l'ER comme une partie du cycle d'audit.



Le calendrier du programme était également idéal, car les Maldives ont commencé à échanger des renseignements dans le cadre de la norme d'EAR en 2022 et la formation des contrôleurs fiscaux sur l'ER est devenue essentielle. Heureusement, la haute direction de l'administration fiscale accorde une grande priorité au développement des capacités et a soutenu activement les activités prévues pour renforcer l'utilisation des mécanismes d'ER aux Maldives.

En 2022, l'Autorité fiscale des Maldives a organisé deux sessions de formation pour 45 membres du personnel, sélectionnés dans les départements chargés de l'audit, des enquêtes et de l'ER. Les sujets abordés allaient des concepts clés de l'ER à l'utilisation efficace de l'ER pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Le retour d'information reçu par les participants au programme a été extrêmement positif, avec des demandes pour que d'autres programmes similaires soient organisés à l'avenir. Le matériel de formation et les commentaires reçus lors des sessions de « Former le Formateur » seront utiles pour préparer le matériel de formation pour les futurs programmes de formation sur l'ER. Les Maldives prévoient d'organiser des formations semestrielles sur l'ER en 2023.

Mme Águeda Cardozo Lovera, Analyste à la Direction générale du recouvrement et des bureaux régionaux et évaluatrice à la Direction de la planification et de la technique fiscales, Sous-secrétariat d'État aux impôts, Ministère des Finances, Paraguay.



Ma participation au programme « Former le Formateur » a été déterminante pour ma formation de formateur, car elle m'a permis d'acquérir une solide compréhension théorique des thèmes clés de l'ER - notamment la MAAC, l'échange de renseignements sur demande, l'échange automatique de renseignements et l'échange spontané de renseignements - qui soutiendra certainement mon développement dans ce domaine. En outre, le programme a renforcé mes compétences pédagogiques et mes capacités de communication, ce qui m'a donné plus de confiance pour dispenser des formations à mes collègues. Le programme a aussi grandement contribué au renforcement de la fonction de renforcement des capacités du sous-secrétariat d'État à la fiscalité du ministère des finances. Le soutien de la haute direction, ainsi que du département des ressources humaines, a été essentiel à la réussite de ma participation au programme.

En août et septembre 2022, le Paraguay a organisé un premier cours axé sur l'échange effectif de renseignements du point de vue des contrôleurs fiscaux. Les sessions de formation avaient pour objectif de présenter l'importance que revêt l'ER pour les agents fiscaux en vue de prévenir l'évasion fiscale par le biais d'opérations transfrontalières. Bien que le cours ait été conçu pour les contrôleurs fiscaux, il a été dispensé à 137 participants - dont 86 femmes - qui ont fait preuve du dévouement et de l'engagement nécessaires pour en apprendre davantage sur l'ER au cours des sessions de formation, provenant de plusieurs secteurs du sous-secrétariat.

Le Paraguay prévoit de réaliser la deuxième phase du cours de formation à l'ER en janvier et février 2023. Les participants du cours de 2022 prendront part à au moins deux autres cours de formation en 2023 et il est prévu que d'autres membres du personnel puissent y participer. L'engagement institutionnel de la haute direction du sous-secrétariat restera essentiel pour ces activités futures.

M. Mamoudou Fofana, Chef de la Division de la recherche, Direction de la recherche, des enquêtes et de l'appui au contrôle, Direction générale des impôts, Mali

En tant qu'ancien vérificateur à la Direction des Grandes Entreprises (DGE), j'avais une idée nette de l'importance que constitue une demande de renseignements à des fins fiscales en tant que moyen de lutte contre la fraude fiscale dans le cadre de l'amélioration des résultats du contrôle fiscal. Bien que j'aie déjà acquis une expérience d'apprentissage par le biais des modules d'apprentissage en ligne du Forum mondial et de la participation à un séminaire « du dernier kilomètre », le lancement du programme de formation des formateurs 2022 en Février 2022 a été pour moi l'occasion d'approfondir mes connaissances en matière d'échanges de renseignements afin de contribuer à la diffusion de ces connaissances au sein de mon Administration.



Le programme m'a permis de contribuer à la formation de 25 cadres de l'administration fiscale malienne en matière d'échange de renseignements sur demande. L'échange de renseignements à des fins fiscales a été une session de découverte pour beaucoup de participants qui ont suivi avec intérêt les différents modules présentés. Les échanges autour des études de cas et le Quiz ont été très fructueux et ont permis aux participants de mieux comprendre certains aspects théoriques des modules.

À la suite de ma participation au programme, l'animation des sessions de formation en matière d'ER à des fins fiscales me sera confiée en 2023. Il en sera de même de l'assistance aux prochains participants du Mali au programme « Former le Formateur » 2023 pour lequel certains participants ont émis le voeu de participer. Cela contribuera à l'élargissement du Cercle des formateurs locaux pour la pérennisation de l'activité de formation dans le domaine de l'échange de renseignements à des fins fiscales. Enfin, je souhaite l'organisation et ma participation à une session de formation consacrée à l'évaluation d'une juridiction par les pairs afin de participer ultérieurement à différentes évaluations par les pairs et préparer l'évaluation du Mali à travers les leçons tirées des différentes évaluations de juridictions.

Femmes leaders en matière de transparence fiscale

En 2022, un nouveau programme innovant intitulé « Femmes leaders en matière de transparence fiscale » (Women leaders in tax transparency – WLTT) a été lancé. Ce programme est une initiative phare qui vise à contribuer de manière décisive à une augmentation durable du leadership féminin en matière de transparence fiscale. Il encourage une participation accrue des fonctionnaires féminins aux postes de direction des administrations fiscales nationales et des réunions internationales. En outre, il vise à créer un réseau pour assurer une coopération durable et un partage d'expérience entre les femmes dirigeantes des administrations fiscales nationales. Le programme WLTT comprend des formations, des modules de leadership et de mentorat. Il est proposé dans le but de réduire les écarts entre les genres dans les juridictions membres, un axe stratégique de renforcement des capacités du Secrétariat⁴.

“ Le programme WLTT a été un incroyable voyage pour moi, tant sur le plan professionnel que personnel. J'ai renforcé mes connaissances en matière de fiscalité internationale, notamment sur la norme d'échange de renseignements et de transparence, ainsi que contre l'érosion de la base et les pratiques de transfert de bénéfices. Le programme était l'endroit idéal pour que les femmes apprennent les unes des autres et se renforcent mutuellement, en renforçant notre confiance et en promouvant le leadership féminin. Le résultat n'est pas seulement un réseau professionnel, mais un groupe d'amies travaillant pour une plus grande participation des femmes à la transparence fiscale. En tant que femmes dirigeantes, nous sommes prêtes à faire la différence et à faire en sorte que la perspective féminine soit prise en considération dans les sphères de décision. Comme l'a dit la juge de la Cour suprême, Mme Ruth Ginsburg : « Les femmes ont leur place dans tous les lieux où les décisions sont prises ».

”

Mme Natalija Kozhovska, conseillère au sein du département des recettes publiques et de la politique fiscale et douanière, ministère des finances, Macédoine du Nord.

4. OCDE (2020), *Renforcement des capacités – nouvelle stratégie pour un effet maximal. Réunion plénière du Forum mondial*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/Strategie-Renforcement-des-Capacites.pdf>.

3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive



ENCADRÉ 19. Programme 2022 des « Femmes leaders en matière de transparence fiscale »

- Février 2022 : réunion initiale axée sur les aspects juridiques de la norme d'ERD, avec des séances de mentorat ouvertes par Mme Grace Perez-Navarro, Directrice adjointe du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, marraine du programme 2022, et par Mme Zayda Manatta, Cheffe du Secrétariat du Forum mondial.
- Mars 2022 : deuxième réunion centrée sur la norme d'EAR et la norme sur les bénéficiaires effectifs avec l'expertise de Mme Wendy Roelandt, conseillère générale et responsable des relations internationales au Service public fédéral des Finances de Belgique, avec la participation de Mme Maria José Garde, Directrice générale des impôts au ministère espagnol des finances et ancienne présidente du Forum mondial (2017-2022), et de Mme Ana Cebreiro, économiste principale et responsable du « Global Tax Program » au GBM.
- Mai 2022 : troisième réunion axée sur les aspects pratiques de l'ERD, en particulier le concept de pertinence vraisemblable avec l'expertise de Mme Miek Haller, Cheffe adjointe du Service décharge de renseignements Suisse, avec la participation de Mme Rowena Bethel, spécialiste de l'échange international de renseignements fiscaux, et de Mme Elizabeth Guerrero, ancienne vice-ministre des recettes du Costa Rica et ancienne présidente de l'initiative pour l'Amérique latine.
- Juillet 2022 : quatrième réunion axée sur l'agenda fiscal international, avec la participation de Mme Marlène Nembhard-Parker, commissaire générale adjointe de l'administration fiscale jamaïcaine et coprésidente du cadre inclusif sur le BEPS, et de Mme Huey Min Chia-Tern, commissaire adjointe de l'Inland Revenue Authority de Singapour et présidente du groupe d'examen par les pairs du Forum mondial.
- Septembre 2022 : cinquième réunion centrée sur une formation au leadership pour les femmes, avec la participation d'une formatrice certifiée.
- Octobre 2022 : réunion finale de l'édition pilote 2022 avec une session de retour d'expérience et le lancement du réseau Femmes leaders en matière de transparence fiscale.

Réunion-déjeuner
du groupe des
Femmes leaders
en matière de
transparence
fiscale,
10 novembre
2022, Séville,
Espagne.

Le programme pilote était initialement conçu pour 15 participantes, mais le vif intérêt et le nombre élevé de candidates qualifiées ont conduit à l'étendre à 22 femmes fiscalistes de 22 pays en développement membres du Forum mondial.

Le programme exige des participantes qu'elles se préparent à l'avance à toutes les sessions en lisant des documents techniques, en assistant à des modules d'apprentissage en ligne et en préparant des documents pour soutenir la discussion et le partage d'expérience. Six sessions ont été organisées sur des aspects centraux de la transparence fiscale, tels que les normes de transparence fiscale et l'agenda fiscal international au sens large, ainsi que des formations au leadership et des sessions de mentorat dispensées par des femmes expérimentées dans le domaine de la transparence fiscale (voir Encadré 19). Le réseau des femmes leaders en matière de transparence fiscale a été créé et continuera à se développer dans les années à venir. Le réseau se réunira régulièrement et constitue un forum pour discuter de l'agenda de la transparence fiscale à venir ainsi que de tout défi dans la mise en œuvre des normes d'ER dans le but de promouvoir les femmes.

Réseau pour la gestion de la sécurité de l'information

Lors de la réunion plénière du Forum mondial de 2021, le Secrétariat a lancé un réseau de GSI en tant que plateforme permettant aux membres du Forum mondial de partager leurs meilleures pratiques et expériences, créant ainsi une communauté dont l'objectif ultime est d'améliorer les cadres de confidentialité et de sauvegarde des données. Le réseau de GSI compte actuellement 145 représentants désignés de 58 juridictions - dont 27 pays en développement, tandis que les membres du groupe d'experts sur la confidentialité et les garanties relatives aux données (32 membres de 25 juridictions - dont 11 pays en développement) participent également aux activités du réseau de GSI, car il favorise l'échange d'expériences et de savoir-faire.

Le réseau concentre en un seul lieu virtuel de multiples ressources, notamment des forums de discussion sur des sujets spécifiques et des documents de GSI pertinents à partager avec les membres. En tant que plateforme d'interaction et de partage d'expériences entre les juridictions, y compris développées et en développement, le réseau joue un rôle important dans le développement de la confidentialité et des garanties de données parmi tous les membres du Forum mondial.

En outre, le programme « ISM Network Live Hour » trimestriel a été lancé pour discuter des sujets clés de la GSI. La première session a eu lieu en décembre 2021. Axée sur le thème de la gestion des vulnérabilités, elle a rassemblé 58 participants de 32 juridictions. En mars 2022, la deuxième édition s'est concentrée sur le thème des menaces intérieures et a réuni 95 participants de 45 juridictions. La troisième session s'est tenue en juillet 2022 et a rassemblé 78 participants de 33 juridictions sur la gestion des incidents, les enquêtes et le signalement des brèches de confidentialité. La quatrième « ISM Network Live Hour » a eu lieu en octobre 2022 en portant l'accent sur l'utilisation sécurisée des appareils mobiles personnels, rassemblant 35 participants de 23 juridictions.

“ *L'adhésion au réseau en matière de GSI a été une excellente ressource pour le Service des impôts (Servicio de Rentas Internas), car la sécurité des informations et la sécurité informatique en général sont devenues plus importantes pour la réussite de notre organisation. Le réseau de GSI fournit des directives claires et permet l'échange d'expériences avec des experts d'autres pays en vue d'un cadre de GSI plus efficace. L'Équateur bénéficie du programme « ISM Network Live Hour », des modèles de politique et des notifications sur les menaces émergentes, qui fournissent des outils et des connaissances importants à notre équipe dans la poursuite des objectifs nationaux en matière de recouvrement des impôts et de prévention de la fraude fiscale par le biais de la sécurité informatique et de la sécurité de l'information.* **”**

M. David Mayorga Polo, Expert national en sécurité de l'information, Département de la sécurité de l'information, Équateur



3. Renforcer les capacités de manière durable et inclusive

PROMOTION DE L'ÉQUILIBRE DES GENRES

Le Secrétariat assume avec enthousiasme sa responsabilité de faire partie de la solution pour réduire les inégalités sociales et économiques entre les hommes et les femmes – en particulier à la lumière de l'impact que la pandémie a eu sur les disparités préexistantes. Le lancement de l'édition pilote du programme WLTT et la promotion de l'équilibre entre les genres dans ses activités reflètent le rôle que le Forum mondial peut jouer dans la promotion de l'intégration des femmes.

L'équilibre entre les genres est encouragé dans toutes les activités CBO. En 2022, 56 % des participants aux activités de formation et aux séminaires étaient des femmes. Le pourcentage de femmes était supérieur à celui des hommes dans toutes les régions, sauf en Afrique. Cependant, l'écart entre les genres en Afrique s'est réduit au cours des dernières années, avec 42 % de participation féminine en 2022, contre 40 % en 2021 et 34 % en 2020.

De nets progrès dans la participation des femmes sont également observés dans le programme « Former le Formateur ». Dans sa deuxième édition en 2022, 62 % des participants sont des femmes, contre 47 % dans l'édition pilote de 2021.

DES ACTIVITÉS ET RESSOURCES MULTILINGUES

La diversité géographique et linguistique des membres du Forum mondial représente un défi pour le renforcement des capacités. Des efforts ont été déployés ces dernières années pour combler le fossé linguistique. En particulier, le Forum mondial a multiplié les traductions de ses ressources et de ses activités afin de s'assurer que tous les États membres soient en mesure de profiter pleinement des avantages de l'adhésion au Forum mondial. La meilleure preuve en est l'offre du programme de formation des formateurs en espagnol pour l'Amérique latine et en français pour les pays africains francophones.

Les formations et séminaires mondiaux et régionaux sont dispensés par le personnel du Forum mondial en anglais, en français et en espagnol afin de permettre une audience aussi large que possible. Les formations apportant des connaissances et des compétences aux fonctionnaires des membres du Forum mondial ayant une bonne compréhension de ces langues, il est prévu que les fonctionnaires formés partagent ensuite les leçons avec leurs collègues dans leur langue maternelle. Le Secrétariat a également recours à des traducteurs pour permettre la participation de pays et de régions spécifiques. Par exemple, la formation « du dernier kilomètre » qui s'est tenue en juin et à laquelle ont assisté 477 participants était proposée en anglais et disponible par le biais de traducteurs en espagnol, russe et turc. En outre, le Forum mondial continue de traduire ses documents et ses cours en ligne afin de garantir leur pertinence pour un plus grand nombre de pays membres. Toutes les boîtes à outils et les cours en ligne sont disponibles en anglais, français et espagnol. Une boîte à outils a également été mis à disposition en portugais (voir Annexe A).

Composé de professionnels du monde entier parlant plusieurs langues, le Secrétariat fournit également une assistance, dans la mesure du possible, dans la langue nationale de la juridiction assistée.

4 | Un effort de collaboration pour soutenir au mieux les juridictions en développement

En raison de la nature collaborative de son travail, le Forum mondial a établi des partenariats solides avec d'autres partenaires de développement au niveau mondial et régional depuis le lancement de son programme de renforcement des capacités en 2011. Ces partenaires ont contribué au développement d'initiatives régionales, à l'organisation de formations, à la création d'outils de développement des connaissances et de programmes d'assistance technique visant à soutenir les pays en développement.

ORGANISATIONS PARTENAIRES :



Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth



Banque asiatique de développement



Banque interaméricaine de développement



Centre interaméricain des administrations fiscales



Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales



Commission de l'Union africaine



Forum sur l'administration fiscale africaine



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Groupe de la Banque africaine de développement



Société financière internationale



Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique



Fonds monétaire international



Forum des administrations fiscales ouest africaines



Groupe de la Banque mondiale



Plate-forme de partage des connaissances¹



Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscale en Asie-Pacifique

1. Le Forum mondial tient à souligner qu'il est heureux d'utiliser la Plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (KSP_{TA}), une ressource mondiale en ligne pour le partage des connaissances et de l'expertise en matière de fiscalité, développée par l'Agence du revenu du Canada, pour aider à gérer les événements d'apprentissage et encourager la collaboration numérique avec nos membres.

4. Un effort de collaboration pour soutenir au mieux les juridictions en développement

De nombreuses juridictions membres, y compris des pays en développement, contribuent également aux activités de renforcement des capacités grâce à leur expertise et leur expérience inestimables. Leur contribution renforce l'assistance fournie par le Secrétariat. En 2022, elles ont contribué aux activités de formation, au programme WLTT, à l'aide au recouvrement des impôts transfrontaliers et aux projets pilotes d'EAR. L'expertise a été fournie et l'expérience partagée par 36 juridictions.

EXPERTISE FOURNIE PAR :



5 | Partenaires de développement

La portée et l'impact des programmes et activités de renforcement des capacités dépendent du financement généreux fourni par les partenaires de développement. Conformément aux programmes nouvellement développés et aux objectifs ambitieux du Secrétariat pour les années à venir, une proposition multi-donateurs pour 2023-2027 a été élaborée pour financer ses opérations futures.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Le programme de renforcement des capacités du Secrétariat est financé par des contributions volontaires et des subventions. Ces contributions financières sont essentielles pour le soutien à court et à long terme apporté aux juridictions en développement. Le soutien continu et la confiance des donateurs sont la clé du succès et de l'impact du programme de renforcement des capacités délivré par le Forum mondial.

Contributions financières de :



Allemagne



France



Ministry of Finance, JAPAN

Japon



Norvège



Ministry of Foreign Affairs

Pays-Bas



Royaume-Uni



Sénégal



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation
Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO

Suisse



Union européenne

“ Permettez-moi de remercier le Forum mondial pour son leadership en matière de transparence et de coopération transfrontalière pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Dans le monde hautement numérisé et globalisé d'aujourd'hui, les pratiques fiscales abusives transcendent les frontières physiques. La coopération internationale est essentielle. C'est exactement ce que fait le Forum mondial, qui compte 165 juridictions parmi ses membres. Il pose les bases d'enquêtes fiscales transfrontalières fructueuses et donne aux pays de meilleurs outils pour prévenir la fraude et l'évasion fiscales. Il fournit des moyens puissants pour améliorer la mobilisation des recettes nationales et l'équité des systèmes fiscaux.

Mme Jutta Urpilainen, Commissaire chargée des partenariats internationaux, Commission européenne



5. Partenaires de développement

UNE NOUVELLE PROPOSITION MULTI-DONATEURS POUR 2023-2027

Si des progrès significatifs ont été réalisés par les pays en développement dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale, il reste encore beaucoup à faire. En particulier, la mise en œuvre et l'utilisation réussies des normes de transparence fiscale par un nombre croissant de juridictions en développement augmente la demande de soutien. Le Secrétariat s'efforce d'améliorer en permanence l'allocation de ses ressources pour répondre à la demande de soutien toujours plus importante dans un contexte de ressources limitées. Cependant, le déficit de financement actuel pour les prochaines années ne lui permettrait pas de fournir le niveau d'assistance nécessaire aux juridictions en développement. Le Secrétariat poursuit donc ses efforts de collecte de fonds et il est à espérer que le soutien financier pour cette activité critique sera renouvelé.

À cette fin, le Secrétariat a préparé une proposition multi-donateurs pour 2023-2027 visant à mobiliser les recettes fiscales dans les juridictions en développement grâce à la transparence et à la coopération fiscales. En 2023-2027, le programme de renforcement des capacités du Forum mondial vise à poursuivre son travail fondamental en aidant les membres en développement à mettre en œuvre la norme d'ERD, qui fournit une base de référence pour l'ER à des fins fiscales. Comme de plus en plus de juridictions en développement cherchent à mettre en œuvre la norme d'EAR, la demande continuera de croître dans ce domaine (y compris sur la GSI) et le programme les aiderait à mettre en œuvre ce puissant outil de conformité fiscale. Le programme pourrait également mettre davantage l'accent sur l'utilisation efficace des outils d'ER et d'autres formes de coopération administrative internationale, telles que l'utilisation efficace des données échangées dans le cadre des conventions et leur utilisation plus large dans le cadre des efforts de répression de la criminalité financière et de la fraude fiscale internationale, ainsi que l'aide au recouvrement transfrontalier des impôts. Cela permettrait de s'assurer que le potentiel d'augmentation des recettes de la transparence fiscale et d'ER est pleinement exploité par les juridictions en développement. En outre, la poursuite de l'assistance technique pour le développement des capacités de l'ER dans les juridictions en développement est essentielle pour le développement des fondements essentiels liés à la coopération internationale et à la mise en œuvre des bonnes pratiques et des normes internationales dans le cadre des efforts internationaux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.



Annexe A.

Les outils de connaissance du développement du Forum mondial

RESSOURCES ACCESSIBLES AU PUBLIC

Transparence et échange de renseignements



OCDE et BID (2019), *Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif*, disponible en ligne à l'adresse suivante :

Anglais : www.oecd.org/tax/transparency/beneficial-ownership-toolkit.pdf

Français : www.oecd.org/tax/transparency/documents/manuel-beneficiaire-effectif.pdf

Espagnol : www.oecd.org/tax/transparency/documents/Manual_sobre_beneficiarios_finales_es.pdf



OCDE et BID (2021), *Construire des cadres efficaces pour garantir la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs* Une boîte à outils conjointe du Forum mondial et de la BID, disponible en ligne à l'adresse suivante :

Anglais : www.oecd.org/tax/transparency/documents/effective-beneficial-ownership-frameworks-toolkit_en.pdf

Français : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/effective-beneficial-ownership-frameworks-toolkit_fr.pdf

Espagnol : www.oecd.org/tax/transparency/documents/effective-beneficial-ownership-frameworks-toolkit_es.pdf



OCDE (2021), *Boîte à outils pour la mise en œuvre de la norme sur l'échange automatique de renseignements*, disponible en ligne à l'adresse suivante :

Anglais : www.oecd.org/tax/transparency/documents/aeoi-implementation-toolkit_en.pdf

Français : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/aeoi-implementation-toolkit_fr.pdf

Espagnol : www.oecd.org/tax/transparency/documents/aeoi-implementation-toolkit_es.pdf



OCDE (2020), *Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale*, disponible en ligne à l'adresse suivante :

Anglais : www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_en.pdf

Français : www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_fr.pdf

Espagnol : www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_es.pdf

Annexes

Guides d'échange de renseignements



OCDE (2020), *Mise en place et gestion d'une unité d'échange de renseignements efficace - Une boîte à outils du Forum mondial et de l'ATAF*, disponible en ligne à l'adresse suivante :

Anglais : www.oecd.org/tax/transparency/documents/EOI-Unit-toolkit_en.pdf

Français : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EOI-Unit-toolkit_fr.pdf

Espagnol : www.oecd.org/tax/transparency/documents/EOI-Unit-toolkit_es.pdf



OCDE (2021), *Modèle de manuel sur l'échange de renseignements à des fins fiscales*, disponible en ligne à l'adresse suivante :

Anglais : www.oecd.org/tax/transparency/documents/EOI-manual.pdf

Français : www.oecd.org/tax/transparency/documents/EOI-manual_fr.pdf

Portugais : www.oecd.org/tax/transparency/documents/EOI-manual_pt.pdf

Espagnol : www.oecd.org/tax/transparency/documents/EOI-manual_es.pdf

Gestion de la sécurité de l'information



OCDE (2020), *Boîte à outils sur la confidentialité et de la gestion de la sécurité de l'information*, disponible en ligne à l'adresse suivante :

Anglais : www.oecd.org/tax/transparency/documents/confidentiality-ism-toolkit_en.pdf

Français : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/confidentiality-ism-toolkit_fr.pdf

Espagnol : www.oecd.org/tax/transparency/documents/confidentiality-ism-toolkit_es.pdf



OCDE (2012), *Garantir la confidentialité - Guide de l'OCDE sur la protection des renseignements échangés à des fins fiscales*, disponible en ligne à l'adresse suivante :

www.oecd.org/fr/fiscalite/echange-de-reseignements-fiscaux/rapport-garantir-la-confidentialite.pdf

DOCUMENTS DISPONIBLES POUR LES AUTORITÉS FISCALES SUR DEMANDE

Transparence et échange de renseignements

- Cadre pour une plus large utilisation des renseignements échangés via les traités en Amérique latine (2022) (anglais et espagnol)

Échange automatique de renseignements sur les comptes financiers

- Modèle de législation basé sur l'approche « copier-coller » (2022) (anglais et français)
- Modèle de stratégie de conformité administrative (2022) (anglais, français et espagnol)

Outils pour l'échange de renseignements

- Outil de suivi des échanges de renseignements et son glossaire (2021) (anglais, français et espagnol)
- Formulaire d'analyse d'impact pour l'échange de renseignements (2021) (anglais, français et espagnol)
- Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale - Tableau synoptique par pays (anglais)

Gestion de la sécurité de l'information

- Guide pour la conception et le développement d'une solution d'échange automatique de renseignements (2022) (anglais et français)
- Lignes directrices et termes de référence pour un responsable de la sécurité de l'information et une structure de gouvernance de la sécurité de l'information (2021) (anglais et français)
- Modèle de cadre de gestion des risques de sécurité de l'information (avec modèle de registre des risques) (2022) (anglais et français)
- Modèle de politique de gestion des vulnérabilités (2022) (anglais et français)
- Modèle de politique générale de sécurité de l'information (2021) (anglais et français)
- Modèle de politique d'utilisation appropriée (2021) (anglais et français)
- Modèle de politique « Apportez Votre Équipement Personnel » (2021) (anglais et français)
- Modèle de politique d'accès distant (2021) (anglais et français)
- Outil d'auto-évaluation de la confidentialité pour les autorités non fiscales (projet d'utilisation plus large) (2022) (anglais et espagnol)
- Recommandations sur les aspects de sécurité de l'information dans le cadre du travail à distance (2022) (anglais et français)

Voir : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/key-publications-and-documents.htm#CBO>

COURS D'APPRENTISSAGE EN LIGNE DU FORUM MONDIAL

Les cours d'apprentissage en ligne du Forum mondial sont disponibles sur la plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (KSP_{TA}).

- Le Forum mondial : L'échange de renseignements comme outil de lutte contre l'évasion fiscale (2019) - disponible en anglais, français et espagnol.
- Bénéficiaire effectif, avec la Banque Asiatique de Développement (2020) - disponible en anglais, français et espagnol.
- Échange de renseignements sur demande (2020) - disponible en anglais, français et espagnol.
- Processus d'évaluation de la confidentialité et de la protection des données (2021) – disponible en anglais, français et espagnol.
- Exigences en matière de confidentialité et de protection des données (2021) – disponible en anglais, français et espagnol.
- Échange automatique de renseignements (2022) – disponible en anglais ; versions française et espagnole disponibles d'ici fin 2022.

De plus amples informations sont disponibles sur le site

www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/ressources/apprentissage-en-ligne-forum-mondial.htm

Annexe B. Rapport d'activités 2022

Activités	2022
Activités de sensibilisation	
Événements de haut niveau pour les parties prenantes	6
Initiatives régionales en cours	4
Événements des initiatives régionales	9
Publication des rapports d'avancement et des rapports stratégiques	3
Nombre d'événements régionaux et mondiaux auxquels vous avez participé	10
Réunions de haut niveau avec des décideurs et des fonctionnaires de haut niveau	93
Outils de connaissance du développement	
Développement de boîtes à outils, de modèles, d'orientations et d'autres outils (y compris les différentes versions linguistiques)	28
Outils fournis aux pays	82
Production de cours d'apprentissage en ligne (y compris les différentes versions linguistiques)	4
Fonctionnaires ayant suivi des cours d'e-learning	3 207
Événements de formation	
Événements de formation régionaux / mondiaux	19
Événements de formation spécifiques aux juridictions	20
Fonctionnaires formés (en excluant le programme Former le Formateur et le programme Femmes leaders en matière de transparence fiscale)	4 562
Assistance technique	
Juridictions recevant une assistance technique (y compris les juridictions en développement)	97 (76)
Programme d'accompagnement	38
Assistance sur mesure	54
Assistance pré-adhésion	5
Rapports d'assistance technique	130
Réunions d'assistance technique (y compris virtuelles)	320 (263)
Missions d'assistance technique	64
Réunions des groupes de travail	8
Documents de travail produits	7
Programmes spécifiques	
Programmes de formation des formateurs	4
Nombre de participants (nombre de juridictions)	69 (35)
Organisation d'événements de formation locaux (fonctionnaires formés localement)	105 (3 562)
Par les formateurs locaux du cohorte 2021	43 (1 375)
Par les formateurs locaux du cohorte 2022	62 (2 187)
Programme « Femmes leaders en matière de transparence fiscale » (nombre de participantes)	1 (22)
Gestion de la sécurité de l'information – Webinaires	4



© OCDE (2023)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.



Pour plus d'informations :

 www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence

 gftaxcooperation@oecd.org

 [@OECDtax | #transparencefiscale](https://twitter.com/OECDtax)

 OECD Tax